



# Assemblée générale

Cinquantième session

**6<sup>e</sup>** séance plénière  
Mardi 26 septembre 1995, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Freitas do Amaral . . . . . (Portugal)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Le premier orateur ce matin est le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, S. E. Don Javier Solana Madariaga, à qui je donne la parole.

**M. Solana** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : J'aimerais d'emblée, Monsieur le Président, vous exprimer mes félicitations les plus sincères et cordiales pour votre élection à la présidence de l'Assemblée. Tant l'Espagne, pays frère du Portugal, que l'Union européenne, au nom de laquelle j'ai l'honneur de prendre la parole ici aujourd'hui, sont certaines que votre travail sera couronné de succès. J'ai la ferme conviction que votre expérience acquise en qualité de professeur éminent de droit international, ainsi que votre connaissance approfondie du domaine des relations internationales, contribueront de façon décisive à la réalisation des objectifs ambitieux de l'Assemblée.

Je remercie également le Ministre Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, pour l'excellence avec laquelle il a dirigé nos débats pendant la dernière session de l'Assemblée.

De même, je tiens à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et à le félici-

ter du travail qu'il a accompli depuis le début de son mandat.

Soucieux d'accélérer les travaux de l'Assemblée, j'ai décidé d'abrégé ma déclaration, dont le texte intégral sera publié dans un document séparé.

Je prends la parole devant l'Assemblée au nom de l'Union européenne, dont le nombre de membres est passé à 15 États au début de l'année, ce qui renforce encore sa capacité de s'acquitter de son engagement envers les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. L'Union européenne, pleinement consciente des défis complexes auxquels doit faire face la communauté internationale, renouvelle son plein appui à notre organisation en tant qu'instance universelle consacrée à la réalisation des aspirations de l'humanité en matière de paix, de sécurité et de progrès économique et social.

Sur cette toile de fond, le Conseil européen, lorsqu'il s'est réuni à Cannes les 26 et 27 juin dernier, a rendu hommage, dans une déclaration solennelle, au travail de notre organisation et au demi-siècle d'activités des Nations Unies.

Dans quelques semaines, les chefs d'État et de gouvernement du monde entier célébreront solennellement le cinquantième anniversaire de la fondation de notre organisation. Ce sera bien entendu une occasion d'évaluer le travail accompli par l'Organisation tout au long de sa déjà

longue histoire, mais nous devons avant tout réfléchir à la meilleure façon de préparer les Nations Unies à relever efficacement les défis qui nous attendent en cette fin de siècle. Concernant ce moment dans l'existence des Nations Unies, qu'on me permette de rappeler la réflexion exprimée par Jean Monnet au sujet des débuts de la Communauté européenne :

«Ceci n'est encore qu'une étape vers le mode d'organisation du monde de demain.»

En effet, la disparition des anciennes rivalités n'a pas entraîné la fin des conflits. Nous sommes aujourd'hui témoins de conflits ethniques et nationalistes ainsi que de crises d'une ampleur effrayante qui affectent l'humanité; d'une aggravation des iniquités économiques; du mépris des droits de l'homme; de la violation systématique des règles du droit humanitaire international; de génocide; du risque de prolifération des armes de destruction massive; et de la détérioration alarmante de l'environnement. Ce sont là certains des problèmes les plus graves auxquels nous avons à faire face aujourd'hui. Il nous affectent tous, et nous devons tous nous engager à les régler.

Bien qu'un certain nombre de questions qui préoccupent l'Union européenne soient, comme de coutume, traitées en détail dans le mémorandum distribué en tant que partie intégrante de cette déclaration, j'aimerais souligner certaines questions qui sont particulièrement importantes pour nous : la situation en ex-Yougoslavie, l'évolution de la situation en Afrique et le processus de paix au Moyen-Orient.

L'Union européenne continue de penser qu'il est d'une importance prioritaire de parvenir à une paix négociée, juste et durable dans le conflit qui dévaste le territoire de l'ex-Yougoslavie. À cet égard, nous exprimons notre plein appui au processus diplomatique actuel et notre satisfaction à l'égard des premiers résultats obtenus à la réunion qui s'est tenue à Genève le 8 septembre dernier.

Nous croyons que les forces des Nations Unies dans les territoires de l'ex-Yougoslavie ont joué et continuent de jouer un rôle fondamental. Les États membres de l'Union européenne sont parmi les principaux pays fournisseurs de contingents à ces forces. Je souhaite ici rendre hommage aux forces des Nations Unies et aux soldats qui ont donné leur vie pour la paix, dont bon nombre étaient citoyens de l'Union européenne.

L'Union européenne a fourni une contribution substantielle à l'atténuation des souffrances terribles que la guerre en ex-Yougoslavie, en particulier en Bosnie-Herzégovine, a

infligées à la population. Je tiens à exprimer notre ferme engagement à continuer de fournir une assistance humanitaire, autant de façon bilatérale que par l'intermédiaire des organes et des institutions des Nations Unies.

Après plus de trois années de conflit sanglant, les derniers développements dans le processus de paix nous permettent d'anticiper l'avenir avec un regain d'espoir. Dans ce processus qui, nous l'espérons, est à portée de main, l'Union européenne a l'intention de jouer un rôle correspondant à ses engagements dans tous les aspects de la mise en oeuvre du processus de paix, et en particulier en ce qui concerne les efforts de reconstruction. La violence a détruit les biens matériels, mais plus que tout elle a détruit des vies humaines et a sapé la coexistence pacifique. Notre tâche principale consistera donc à ramener l'espoir et à offrir des conditions de vie décentes à ceux qui souffrent encore des conséquences de cette catastrophe.

L'Union européenne est consciente des grands défis auxquels l'Afrique est confrontée, qui nous préoccupent. C'est pourquoi nous nous efforçons de trouver des solutions pacifiques aux conflits au Rwanda et au Burundi, en accordant une importance prioritaire au retour des réfugiés. Nous appuyons la convocation de toute urgence sous les auspices des Nations Unies d'une conférence sur le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs.

Nous appuyons également les initiatives en vue de la reconstruction sociale et politique dans des pays comme l'Angola et le Mozambique, et nous nous félicitons du travail accompli en Angola par notre organisation qui, avec l'accord de paix de Lusaka, a permis la création de la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

Nous sommes également en faveur de conférer un rôle plus actif à l'Organisation de l'unité africaine dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique, et nous examinons des moyens d'appuyer la création de mécanismes efficaces pour la diplomatie préventive et le maintien de la paix.

L'Union européenne surveille également la progression des droits de l'homme et leur respect croissant sur tout le continent, et nous sommes très conscients de la situation d'extrême nécessité dans laquelle se trouvent certains pays africains. Depuis la révision de la quatrième Convention de Lomé, l'Union européenne attache une importance particulière à l'aide humanitaire et alimentaire, et nous nous efforçons de mettre à jour nos divers programmes de coopération pour le développement.

L'Union européenne a toujours fermement soutenu le processus de paix au Moyen-Orient, amorcé lors de la Conférence tenue à Madrid en octobre 1991. Nous saluons chaleureusement l'Accord intérimaire auquel ont récemment abouti Israël et l'Autorité nationale palestinienne, qui représente une étape nouvelle et importante dans ce processus, et nous attendons avec intérêt la signature de cet accord jeudi prochain. Nous sommes en outre convaincus qu'au cours des prochains mois, nous serons les témoins de progrès sensibles dans les négociations parallèles impliquant les parties syrienne et libanaise, et que l'ensemble de la région, qui a déjà tant souffert, entrera enfin dans la dynamique d'une paix stable, juste et durable.

L'Union européenne attache une importance fondamentale au travail réalisé en général par notre organisation et en particulier par l'Assemblée en faveur de la paix au Moyen-Orient. C'est pourquoi un de nos objectifs à atteindre au cours de cette session qui commence est de faire en sorte que les diverses résolutions adoptées par l'Assemblée sur la situation au Moyen-Orient contribuent directement au processus de paix, suivant ainsi les orientations établies au cours des années précédentes.

Je ne voudrais pas terminer la première partie de mon intervention sans évoquer le travail des Nations Unies en Amérique latine. La présence de l'ONU au Nicaragua, à travers le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua (ONUVEN) et la Commission internationale d'appui et de vérification, a permis la réconciliation nationale et la tenue d'élections.

La médiation entre les parties et le travail de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) ont abouti à un résultat historique, celui de mettre fin au long et terrible conflit civil en El Salvador, qui a culminé avec les Accords de Chapultepec de janvier 1992. Aujourd'hui la présence de la Mission, qui jouit du soutien de l'Union européenne, contribue efficacement à aplanir les obstacles qui existent encore.

En Haïti, la force multinationale et la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) ont joué un rôle fondamental dans le rétablissement de la démocratie et la reconstruction du pays.

Au Guatemala, le rôle de médiateur des Nations Unies et le travail de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de

l'homme au Guatemala (MINUGUA) ont également donné lieu à des accords essentiels concernant des questions aussi importantes que les droits de l'homme, les personnes déplacées et les populations autochtones, qui, nous en sommes convaincus, conduiront à une solution rapide du conflit. La participation d'observateurs internationaux lors des prochaines élections en novembre, que soutient l'Union européenne, nous semble une formule efficace. Toutes ces réalisations ont été obtenues avec l'appui inestimable des divers Groupes d'Amis et le soutien de la communauté internationale.

Consciente de l'universalité des défis qui se posent à l'Organisation, l'Union européenne attache une importance toute particulière à l'adoption de mesures permettant le succès et le fonctionnement adéquat de l'Organisation des Nations Unies dans la mise en oeuvre des mandats dont les États Membres l'ont chargée.

À cet égard, la grave crise financière de l'Organisation, sans précédent dans son histoire, compromet sérieusement la capacité des Nations Unies d'agir et est une source de vive préoccupation pour l'Union européenne. Notre organisation sera incapable d'agir si elle n'obtient pas l'appui politique nécessaire de ses États Membres, ainsi que les ressources allouées par ces derniers, en particulier par le biais du paiement intégral, ponctuel et inconditionnel de leurs contributions financières, conformément aux obligations établies par la Charte.

De ce fait, le règlement de la crise financière de l'Organisation est un objectif prioritaire pour l'Union européenne, qui reste de loin le principal contributeur à la fois au budget ordinaire et aux budgets des opérations de maintien de la paix.

Cette attitude constructive est ce qui a conduit à la participation de l'Union européenne aux travaux du Groupe de travail de haut niveau à participation non limitée sur la situation financière de l'Organisation. Notre objectif est d'aboutir à un consensus dès que possible — de préférence durant cette session — sur l'adoption de mesures spécifiques pour améliorer la situation financière de l'Organisation.

L'Union européenne souhaite souligner la nécessité de plus en plus urgente d'adopter une série globale de mesures pour résoudre la grave situation financière des Nations Unies. Ces mesures doivent envisager notamment une révision éventuelle du barème des quotes-parts qui reflète aussi correctement que possible le principe de la capacité de paiement, ainsi que l'établissement de stimulants et sanc-

tions pour encourager tous les États Membres à s'acquitter de leurs obligations financières.

L'«Agenda pour le développement» (A/48/935), soumis l'an dernier par le Secrétaire général, identifie les cinq dimensions du développement : la paix, fondement du développement; l'économie, moteur du progrès; l'environnement, base de la durabilité; la justice, pilier de la société et la démocratie, modèle de fonctionnement de l'État.

L'Union européenne attache la plus grande importance à l'achèvement, avant la fin de la session qui vient de commencer, d'un agenda pour le développement substantiel et novateur, dans lequel il soit clairement indiqué que la paix ne peut se construire que si l'on favorise en même temps le progrès économique et social des plus pauvres. Grâce aux décisions prises par le Conseil européen réuni à Cannes, dont j'ai déjà parlé, l'Union européenne a clairement indiqué sa détermination à contribuer avec des ressources financières accrues à l'aide au développement, tant dans le cadre de la Convention de Lomé — en ce qui concerne les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique — que dans celui d'une coopération financière avec nos partenaires et amis de la Méditerranée.

Tout au long de cette session de l'Assemblée, nous accorderons une attention particulière aux résultats de l'important cycle de grandes conférences tenues ces dernières années sous l'égide des Nations Unies pour la discussion de divers sujets liés au développement et au progrès humain.

Nous avons besoin que le Conseil économique et social joue un rôle plus vigoureux et plus central au sein du système; nous devons faire en sorte que le travail de l'Assemblée et celui du Conseil soient complémentaires, tout comme nous devons éviter tout double emploi.

Au cours de cette session, les résultats du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, seront soumis à l'Assemblée. L'Union européenne a la ferme intention d'examiner en profondeur ces résultats, en vue d'identifier les mesures appropriées permettant d'assurer le suivi et la mise en oeuvre des engagements de Copenhague. Nous ne devons pas laisser les programmes d'action adoptés lors des conférences des Nations Unies demeurer au stade de la théorie.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes s'est achevée à Beijing il y a quelques jours. La Déclaration et le Programme d'action adoptés à cette conférence constituent un progrès, consolidé par les résultats de précédentes

conférences des Nations Unies, sur la voie de la réalisation de l'égalité, du développement et de la paix, objectifs qui ont été fixés dans les stratégies pour la promotion de la femme adoptées à Nairobi, il y a 10 ans.

L'Union européenne a activement travaillé pour réaliser la consolidation des résultats obtenus par la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales des femmes, et par la Conférence du Caire sur la population et le développement. Le Programme d'action adopté à Beijing et résultant de cette préoccupation comporte d'importants progrès en matière de droits de l'homme, notamment le droit des femmes d'avoir le contrôle et de décider librement et de façon responsable des questions liées à leur sexualité, s'agissant notamment de santé sexuelle et de comportement procréateur, sans contrainte, discrimination ou violence.

Trois ans avant le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la communauté internationale ne peut être entièrement satisfaite des progrès réalisés. Cette session nous fournira une nouvelle occasion de faire le bilan en matière de situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde, deux ans près l'importante avancée faite lors de la Conférence mondiale de Vienne.

Il est de plus en plus évident que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est important si l'on veut éviter d'éventuels conflits. C'est pourquoi il nous faut reconnaître que les droits de l'homme revêtent une valeur particulière en matière de diplomatie préventive. De graves conflits ont récemment assombri la scène internationale, provoquant de vives souffrances parmi la population civile, comme le montre le nombre alarmant de personnes déplacées et de réfugiés. À cet égard, l'Union européenne tient à réaffirmer son appui à l'immense tâche qu'accomplit dans ce domaine le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). De même, conscients de l'impact pernicieux de toute discrimination d'ordre ethnique et religieux sur le déclenchement et la poursuite de tels conflits, nous restons convaincus de la nécessité de proposer de nouvelles mesures pour combattre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie.

Le niveau des ressources consacrées aux activités de promotion et de défense des droits de l'homme — qui ne représentent aujourd'hui que 1,7 % du budget ordinaire — continue d'être totalement insuffisant. Une augmentation importante de ces ressources aurait des retombées positives sur d'autres domaines connexes, en particulier sur les activités relatives au développement. L'interrelation entre le

développement, les droits de l'homme et la démocratie est de plus en plus évidente, comme le souligne d'ailleurs la Déclaration sur le droit au développement de 1986.

En outre, l'Union européenne attache une grande importance aux fonctions et aux activités du Haut Commissariat pour les droits de l'homme et souhaite de nouveau attirer l'attention de l'Assemblée sur la nécessité d'accorder à ce bureau les moyens humains et financiers nécessaires pour lui permettre de s'acquitter au mieux de sa tâche. De même, nous appuyons l'action de l'Organisation pour renforcer le rôle et les fonctions du Centre des droits de l'homme de Genève sous la supervision du Haut Commissariat.

Les tribunaux internationaux pour le jugement des responsables de violations du droit international humanitaire dans les territoires de l'ex-Yougoslavie et au Rwanda sont des instruments essentiels pour lutter contre l'impunité de ceux qui violent les droits de l'homme. L'expérience acquise par ces tribunaux spéciaux servira incontestablement aux travaux d'un futur tribunal pénal international, dont le projet de statut a été élaboré par la Commission du droit international et présenté à la Sixième Commission de l'Assemblée générale.

L'humanité est confrontée à un nombre croissant de situations d'urgence humanitaire qui exigent de la communauté une action efficace afin d'atténuer les tragédies dont sont victimes quotidiennement des dizaines de milliers de personnes. La création du Département des affaires humanitaires est une importante contribution à l'action internationale en matière d'assistance humanitaire, domaine dans lequel il faut également signaler l'importance de la tâche dangereuse des organisations non gouvernementales. C'est pourquoi il convient d'appliquer la décision adoptée cette année par le Conseil économique et social sur la nécessité de revoir et de renforcer la capacité du système des Nations Unies dans le domaine de l'aide humanitaire.

Il est nécessaire d'améliorer la coopération entre tous les organismes et toutes les personnes de façon que leurs contributions respectives puissent mutuellement se compléter, se renforcer, sans pour autant que leurs activités fassent double emploi, et ce tout en assurant le continuum humanitaire.

Dans le domaine de l'environnement, nous avons connu cette année un événement d'importance avec la mise en oeuvre des accords de Rio de Janeiro de 1992. Il faut également signaler les résultats positifs des Conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à la

Convention-cadre sur les changements climatiques, l'ouverture à la signature de la Convention sur la lutte contre la désertification, et la création du Groupe intergouvernemental sur les forêts, sous les auspices de la Commission du développement durable. Nous saluons ces événements et réaffirmons notre volonté de continuer d'oeuvrer, au sein de l'Organisation, pour une plus grande coopération dans le domaine de l'environnement.

La Charte des Nations Unies confère à notre organisation la tâche principale de maintenir la paix et la sécurité internationales. Et elle confie cette lourde responsabilité au Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité doit continuer d'être le centre de prise de décisions en ce qui concerne toutes les questions touchant à la sécurité mondiale, et il doit toujours s'adapter à la situation du moment afin de renforcer les mécanismes et moyens d'action établis par la Charte elle-même.

Le Groupe de travail à composition non limitée concernant la question de la représentation équitable et de l'élargissement de sa composition a poursuivi ses travaux pendant les dernières sessions de l'Assemblée. Les États membres de l'Union européenne y ont participé et continueront, bien sûr, d'y participer activement.

L'Union européenne estime que les opérations de maintien de la paix et les missions de diplomatie préventive sont, et doivent continuer d'être, l'axe des activités du Conseil de sécurité en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous nous félicitons de la mise à jour de l'Agenda pour la paix présentée par le Secrétaire général au début de cette année.

Je voudrais rappeler à l'Assemblée, en tant qu'exemple de l'engagement de l'Union européenne dans le domaine des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, que non seulement elle est, dans son ensemble, le principal contributeur au budget de ces opérations puisqu'elle verse 37 % du montant total, mais aussi le principal fournisseur de personnel. L'Union européenne réaffirme fermement cet engagement essentiel aux efforts de maintien de la paix de l'Organisation. Nous avons tous subi de grandes pertes au cours de ces opérations et il faut absolument que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnels dans les missions de paix au service des Nations Unies.

Le domaine de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales dans les travaux de maintien de la paix doit continuer d'être exploré, l'objectif ultime

étant d'utiliser au maximum les ressources tant matérielles qu'humaines disponibles et d'appliquer plus rapidement, avec plus d'efficacité et de garantie de succès, le mandat confié aux différentes missions. Pour ce qui est de l'activité des organisations régionales à cet égard, je rappellerai notamment que, dans notre continent, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a déjà préparé un instrument, encore à l'état embryonnaire, de diplomatie préventive, d'instauration de mesures de confiance et de règlement des conflits. À l'initiative de l'Union européenne, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a décidé, lors du Sommet de Budapest, l'année dernière, de renforcer sa coopération avec les Nations Unies et avec les organisations transatlantiques.

Par ailleurs, l'Union européenne étudie avec intérêt les propositions d'accord concernant les moyens en réserve. À cette fin, l'Union appuie les suggestions ayant trait à la création de quartiers généraux permanents ainsi qu'au système des forces en réserve des Nations Unies. Nous examinons également attentivement d'autres propositions portant sur l'amélioration de la capacité de réaction rapide des Nations Unies avec, pour objectif, de raccourcir les délais nécessaires à la mise en place d'une opération de paix et de faciliter son déploiement ultérieur.

L'Union européenne se félicite du grand pas accompli récemment au sein de notre organisation grâce à la décision de proroger de façon indéfinie le Traité sur la non-prolifération (TNP). C'est là un progrès fondamental dans le processus global de désarmement et dans la recherche de la non-prolifération nucléaire. Les décisions adoptées, jointes au renforcement des procédures d'inspection et des principes et objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, constituent un progrès extraordinaire. Nous nous félicitons également de l'évolution positive des négociations pour la conclusion d'un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires, que l'Union européenne espère voir se réaliser au plus tard en 1996.

Aujourd'hui, nous devons concentrer nos efforts sur l'universalisation du Traité de non-prolifération. L'Union européenne invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP. Une autre de nos priorités, dans le domaine du désarmement nucléaire, est la conclusion d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et d'explosifs nucléaires. L'Union européenne regrette que la Conférence du désarmement n'ait pas encore été en mesure de créer un comité spécial pour entreprendre des négociations sur cette question.

Nous lançons, par ailleurs, de nouveau un appel à tous les États signataires de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction pour qu'ils la ratifient afin qu'elle puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

Le contrôle et la limitation de l'utilisation de certaines armes classiques nous préoccupent également. Grâce à une action commune, nous voulons continuer à promouvoir les activités des Nations Unies visant à lutter contre les effets dévastateurs de la présence des mines antipersonnel dans de nombreuses régions de notre planète. De même, dans le domaine du désarmement classique, nous accorderons une attention spéciale aux résultats de la Conférence d'examen de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, afin de la rendre plus efficace et d'élargir sa portée.

Nous croyons à l'ONU. Nous croyons à l'universalité, nous croyons au caractère obligatoire et à la primauté du droit international, qui est le résultat de l'évolution des relations entre les nations et du consensus entre les peuples. L'Union européenne adhère sans réserve aux principes de la Charte des Nations Unies et réaffirme son attachement au service des idéaux et des activités de notre organisation.

Nous sommes certains que ces 50 années ne sont que la première étape d'un travail qui ne comporte ni précédent ni alternative, puisque son objectif principal — assurer la coexistence pacifique et le développement complet de la personne humaine — ne peut être réalisé que grâce à la coopération désintéressée entre tous les peuples.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Andrei Kozyrev.

**M. Kozyrev** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter mon collègue, le Ministre des affaires étrangères du Portugal, le professeur Diogo Freitas do Amaral, à l'occasion de son élection au poste élevé de Président de l'Assemblée générale.

Chacune des 50 sessions de l'Assemblée générale a été un pas en avant pour la communauté internationale sur une route difficile à la recherche de la paix en son sein et pour renforcer le rôle indispensable des Nations Unies. La

présente session sera marquée en tant que session anniversaire par les allocutions qui seront prononcées par les chefs d'État et de gouvernement vers la fin octobre. Les opinions de la Russie sur les perspectives et les difficultés relatives à l'établissement d'un partenariat dans un monde multipolaire et interdépendant — et c'est sur la base d'un partenariat égal que nos intérêts nationaux et d'État sont liés — seront présentées par le chef de l'État russe, le Président Boris Eltsine.

Si une expérience d'un demi-siècle aux Nations Unies nous a enseigné quelque chose, c'est tout d'abord que la base de la sécurité et de la prospérité dans le monde moderne ne peut être que l'égalité des États et le respect de la diversité des cultures, des religions et des traditions nationales. Mais la formule «l'unité dans la diversité» suppose également que chacun respecte les principes fondamentaux de la légalité internationale, les droits de l'homme et la promotion du progrès économique. Telle est l'essence de la Charte des Nations Unies, qui identifie tant les idéaux et les objectifs communs que les droits et les obligations de tous les États sans recours au système «deux poids deux mesures».

On dit que «les généraux se préparent toujours pour la guerre passée». Les hommes politiques et les diplomates n'ont pas le droit, eux, de «se préparer pour la paix passée». Au contraire, il est nécessaire d'éviter de revenir à une mentalité de blocs et de diviser les pays entre «amis et ennemis», qu'il s'agisse de politique ou d'économie.

Nous pouvons certainement faire des 50 prochaines années l'«ère des Nations Unies» si nous reconnaissons le caractère indivisible de la sécurité internationale, et si nous prenons pour base le développement social et économique durable pour tous.

Cette question devient de plus en plus cruciale dans le contexte des catastrophes humanitaires qui ont lieu en Afrique et dans les autres régions du «tiers monde», et du coût social de la première étape des réformes effectuées dans les pays postsocialistes. Personne ne pourra se cacher derrière les divisions créées par l'égoïsme national et la discrimination économique, ou même derrière la multiplication des alliances militaires pour éviter les problèmes mondiaux. Car cela ne freinerait pas la prolifération du terrorisme international et du trafic des stupéfiants, mais l'encouragerait plutôt, et attiserait les flammes des conflits locaux et de la course aux armements.

Un des principes de l'Agenda pour le développement qui est élaboré actuellement devrait être la prompte élimination des vestiges de restrictions discriminatoires dans l'éco-

nomie mondiale, le commerce et le transfert de la technologie. En particulier, la Russie, qui met en oeuvre avec succès des réformes sans précédent, devrait être reconnue comme un égal partenaire commercial d'un pays à économie de transition.

Cette stratégie devrait également prévoir la promotion du relèvement économique des pays et des régions touchés par les conflits armés. L'ONU, ses institutions spécialisées et ses États Membres devraient immédiatement commencer à traiter directement le problème du relèvement économique tant de la Bosnie que de l'ex-Yougoslavie, dont les peuples ont souffert de la guerre et de sanctions économiques qui n'ont que trop duré. La Russie est prête à participer activement à ces efforts, et nous contribuons et continuerons à contribuer largement à un règlement politique. Les chances réelles de réalisation de ce règlement ne doivent pas être sacrifiées au profit de conceptions de pouvoir ou d'approches unilatérales.

La communauté internationale doit faire également de grands efforts pour réaliser des progrès dans tous les aspects du processus de paix au Moyen-Orient et dans le relèvement postconflit de tous les États de la région. Nous félicitons Israël et la Palestine de l'accord auquel ils sont parvenus à Taba, dont la cérémonie officielle de signature aura lieu le 28 septembre prochain à Washington sous la présidence du Président Clinton. Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts conjoints avec les États-Unis et de contribuer à la prochaine conférence au sommet d'Amman.

L'Europe a besoin d'un nouveau modèle de sécurité générale et complète, sans système de «deux poids deux mesures» ni lignes de partage.

Un dialogue international sur cette question est déjà entamé. Je crois que la participation active de l'ONU et de ses institutions spécialisées est nécessaire aux efforts visant la mise au point de ce modèle. Entre parenthèses, l'Assemblée générale est née dans le vieux monde.

Il convient d'appliquer une méthode d'approche nouvelle au désarmement en Europe. Sur la base de la mise en oeuvre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe — qui tient certes compte des réalités nouvelles —, dès le printemps prochain nous devrions parvenir à de nouveaux et importants accords fondés sur l'unité des intérêts sécuritaires vitaux des peuples du continent plutôt que sur la logique périmée des blocs.

La proposition que nous avons faite à tous les États dotés d'armes nucléaires d'élaborer un traité sur la sûreté

nucléaire et la stabilité stratégique est devenu encore plus opportune.

La prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération créée à cet égard des conditions favorables. Notre tâche commune consiste à créer les conditions politiques nécessaires pour que les États non nucléaires qui ne sont pas parties au Traité y adhèrent. À notre avis, la priorité doit être donnée à l'achèvement, dès que possible et en tout cas pas plus tard qu'en 1996, du travail consacré au traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Du haut de cette tribune, la Russie lance un appel pour que l'on donne un caractère universel et permanent au moratoire sur les essais nucléaires.

Le sommet politique des Huit sur la sécurité nucléaire, qui aura lieu au printemps prochain à Moscou à l'initiative du Président de la Russie et qui a été approuvé à Halifax, contribuera grandement à la stabilité mondiale.

Nous aimerions que les Nations Unies prennent d'urgence des mesures destinées à prévenir le trafic illicite des petites armes à feu et la prolifération des mines antipersonnel. Ce sont précisément ces armes légères qui ont provoqué les plus grandes pertes humaines au Rwanda, en Angola, au Libéria et en Bosnie, au Tadjikistan et en Abkhazie. La Russie a d'ores et déjà proclamé un moratoire sur l'exportation des formes les plus dangereuses de mines antipersonnel. Nous engageons les autres États à suivre cet exemple.

Cette question devrait être sérieusement examinée à la Commission du désarmement des Nations Unies. Si nous appuyons les activités de la Commission, nous estimons cependant qu'il convient de la doter d'un ordre du jour répondant à l'ampleur actuelle de la coopération en matière de sécurité ainsi qu'aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis dans ce domaine.

Le problème de l'adhésion mondiale à une norme unique en matière de droits de l'homme et d'institutions démocratiques fondamentales est d'une importance critique. La Russie, qui se dirige vers des élections parlementaires et présidentielles libres et multipartites, contribue précisément à la mise en place de pareilles normes. Nous invitons les observateurs des autres États et des organisations internationales à assister aux prochaines élections.

Il n'y a pas si longtemps que des dizaines de points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale étaient consacrés à la lutte contre l'apartheid. Aujourd'hui, on a du mal à croire que le problème a été réglé, grâce en grande partie aux

efforts des Nations Unies. Je salue de tout coeur les efforts du peuple et du Gouvernement de l'Afrique du Sud, avec à leur tête Nelson Mandela, qui ont réussi à créer une société libre, démocratique et multiraciale.

Mais sommes-nous parvenus à surmonter le danger du fascisme, du racisme et de l'extrémisme politique et religieux générateur de violence? Malheureusement, la réponse est loin d'être rassurante. Voilà pourquoi la communauté internationale n'a pas le droit de relâcher ses efforts dans ce sens et ne doit pas tolérer l'apparition de doubles normes.

La réponse des États de la CEI à la recommandation des Nations Unies tendant à créer un espace humanitaire unique a été la signature des conventions de la CEI sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et des droits des minorités nationales ou linguistiques. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour qu'une méthode d'approche unique des droits de l'homme devienne une norme de vie, notamment pour les 25 millions de nos compatriotes vivant dans certains pays de la communauté des États baltes. Il n'est plus acceptable maintenant de tolérer une double norme.

La Russie tient à ce que la présente session adopte des décisions sur des questions telles que la lutte contre le racisme et toutes les formes de xénophobie et de nationalisme agressif, afin de garantir les droits des minorités et d'encourager la démocratie et la primauté du droit dans les pays en transition. Les Nations Unies doivent maintenir leur politique visant à améliorer les mécanismes de protection internationale des droits de l'homme, en commençant par renforcer les fonctions de contrôle et de prévention et en s'attachant davantage aux mesures concrètes. La politique d'une norme unique doit aussi être la règle absolue dans le domaine du maintien de la paix. La justice sans force est impuissante; la force sans justice est tyrannique.

Les réalisations des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix sont nombreuses. Sans les Casques bleus, le monde serait infiniment plus dangereux, et des dizaines de conflits auraient été beaucoup plus sanglants. Nous sommes fiers que quelque 20 000 militaires russes participent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de la CEI.

Cependant, si nous souhaitons que la force soit toujours en harmonie avec la justice dans les activités des Nations Unies et avec ceux qui y coopèrent, il convient de veiller au strict respect des décisions du Conseil de sécurité. À cet égard, le Secrétaire général et ses collaborateurs pourront toujours compter sur le soutien de la Russie et,

j'en suis certain, sur le soutien de tous les autres Membres des Nations Unies. Il faut mettre l'Organisation à l'abri de revers comme ceux auxquels elle a dû faire face en Bosnie.

D'une manière générale, il convient d'améliorer sensiblement les activités de maintien de la paix des Nations Unies en précisant les critères et les conditions de l'engagement des Nations Unies dans les zones de tension; de maintenir un lien étroit entre les opérations de maintien de la paix et les efforts en vue d'un règlement politique des conflits; et de veiller au bon fonctionnement de tous les rouages — planification, commandement et contrôle des opérations de maintien de la paix. Nous sommes pour la prompte mise en oeuvre des propositions faites par le Secrétaire général en vue de la création d'une force de réserve des Nations Unies.

Nous nous félicitons de la conclusion de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies, que j'ai moi-même signée aujourd'hui au nom de la Russie. Cet instrument contribuera à préserver la vie de centaines de soldats de la paix dans les points chauds du monde.

Les activités de maintien de la paix de la Russie et de ses partenaires de la CEI contribuent grandement à assurer la stabilité régionale et internationale. Nous nous félicitons au plus haut point de notre fructueuse coopération avec les Nations Unies au Tadjikistan et en Géorgie. Cependant, le soutien donné par les Nations Unies à nos efforts collectifs nous fait malheureusement quelquefois songer au dicton : «Trop peu et trop tard.» Avec ses partenaires de la CEI, la Russie compte que les Nations Unies changeront radicalement d'attitude à l'égard des problèmes du maintien de la paix dans notre partie du monde.

Au cours des 50 années d'existence des Nations Unies, les sanctions ont été un instrument dont l'Organisation s'est servie contre les instigateurs de conflits. Le moment est venu de donner à cet instrument un caractère plus sélectif et plus précis. Les principaux critères à cet égard sont : des objectifs très clairs sous-jacents aux sanctions, une coordination avancée des conditions, et des mécanismes pour la levée des sanctions une fois atteints les objectifs.

La Russie, qui a récemment été élue membre du Conseil d'administration du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a l'intention de contribuer de manière décisive aux efforts destinés à surmonter une nouvelle crise mondiale, à savoir la tragédie de millions de réfugiés. À cet effet, nous veillerons à ce que des résultats concrets sortent de la conférence internationale sur les réfugiés et les migrants dans l'espace postsoviétique.

La présente session de l'Assemblée générale devrait donner une impulsion nouvelle aux efforts collectifs entrepris par la communauté internationale pour lutter contre la délinquance, le trafic des stupéfiants et le terrorisme. Les explosions d'Oklahoma et de Paris, la prise d'otages de Boudennovsk et les attaques terroristes à l'arme chimique à Tokyo sonnent le glas pour nous tous.

Quelle que soit la question de l'ordre du jour que nous examinons, nous sommes de plus en plus convaincus qu'on ne peut y trouver de réponse que sur la base d'une norme unique : le respect de la Charte des Nations Unies ainsi que des buts et principes des Nations Unies qui ont fait leurs preuves face aux défis des cinq dernières décennies et qui éclairent la voie qui nous conduira vers le XXIe siècle.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. le Très Honorable Malcolm Rifkind, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

**M. Rifkind** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence en cette année si importante pour l'Organisation des Nations Unies.

Près d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que l'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie pour la première fois à Londres. Le Roi George VI avait alors déclaré aux représentants de 50 pays qu'aucune réunion d'une telle importance n'avait jamais été tenue dans le pays. Les fondateurs des Nations Unies avaient accepté une lourde responsabilité et une noble tâche.

Aujourd'hui, nous devons rendre hommage à ces fondateurs et aux efforts qu'ils ont déployés. Des modèles antérieurs de sécurité collective s'étaient rapidement écroulés. La Société des Nations s'est effondrée après moins de deux décennies. L'Organisation des Nations Unies s'est avérée plus durable. Pendant 50 ans, elle a contribué à propager la paix au lieu de la guerre. Elle a oeuvré pour repousser la faim et la maladie et pour faire progresser la démocratie et les droits de l'homme. Sans l'ONU, le monde serait beaucoup plus sombre.

Je suis ravi d'ajouter la voix de la Grande-Bretagne à celles qui célèbrent cette cinquantième session de l'Assemblée générale. Après cinq décennies, le moment est venu de rappeler ce que l'Organisation des Nations Unies a réalisé. À l'aube d'un nouveau demi-siècle, il convient d'évaluer les leçons de l'expérience passée.

L'Organisation des Nations Unies est un moyen de parvenir à un objectif. Sa valeur repose non seulement sur les principes et ambitions partagés consacrés dans la Charte, mais aussi sur les résultats pratiques. Ses succès sont réels.

L'Organisation des Nations Unies a été une force pour la paix. De la Corée, dans les années 50, au Koweït, dans les années 90, elle a contribué à arrêter et à inverser les marées de l'agression. Au Proche-Orient et à Chypre, les contingents des Nations Unies ont oeuvré pendant des décennies afin de préserver une certaine stabilité. Au Cambodge, l'ONU a monté l'opération la plus complexe jamais réalisée afin de reconstruire un pays en ruines après 13 ans de guerre. Au Mozambique, les membres des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont contribué à démobiliser 100 000 combattants, permettant la tenue d'élections démocratiques et la création d'une armée unifiée.

L'Organisation des Nations Unies a été une source de secours contre la souffrance. Depuis 1951, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni des vivres, des abris, des médicaments et des cours d'éducation à plus de 30 millions de réfugiés. Grâce à des programmes des Nations Unies, 80 % des enfants du monde ont été immunisés contre la maladie. Les projets d'assainissement et de nutrition des Nations Unies ont réduit de moitié la mortalité infantile dans les pays en développement.

L'Organisation des Nations Unies a été un moteur pour la démocratie et le développement durable. Elle a fourni une assistance électorale à plus de 40 pays. Ses chartes et pactes ont établi des normes internationales des droits de l'homme. Elle a négocié des accords afin de préserver les forêts du monde et les réserves halieutiques.

L'Organisation des Nations Unies a fait du bon travail pendant cinq décennies. Mon pays, le Royaume-Uni, a été dès le début au coeur de ses activités. Depuis l'élaboration de la Charte, en tant que premier hôte, à Londres, de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, nous avons été un ardent partisan de l'ONU. Des premiers signes de préoccupation écologique dans les années 60 à la lutte contre le sida depuis les années 80, en passant par les innovations dans la gestion et la réforme financière dans les années 90, la Grande-Bretagne a été une force motrice pour l'ordre du jour changeant des Nations Unies. En 1947, notre pays était partie au premier cas dont était saisie la Cour internationale de Justice. Cette année, et pour la première fois, une femme britannique, juge de son état, a été nommée à la Cour.

Même avant la fin de la guerre froide, les forces britanniques ont servi la cause de l'ONU pendant des décennies. Pendant 30 ans, l'Opération des Nations Unies à Chypre a dépendu des contingents et de la logistique britanniques. Au cours des cinq dernières années, les forces britanniques ont servi au Koweït, au Cambodge, au Rwanda, en Angola, en Géorgie et, bien sûr, en Bosnie. Aujourd'hui, la Grande-Bretagne fournit plus de contingents au maintien de la paix des Nations Unies que n'importe quel autre État Membre — 10 250 sur un total de 69 000.

La fin de la guerre froide a ouvert un nouveau chapitre pour l'ONU alors qu'elle était presque à la fin de son premier demi-siècle. Après des années d'impasse pour les superpuissances, il est devenu à nouveau possible de prendre des mesures efficaces au Conseil de sécurité, y compris en autorisant le recours à la force pour contrecarrer l'agression. Presque immédiatement après, une éruption de conflits régionaux d'origine ethnique s'est déclenchée, de l'ex-Yougoslavie, à l'Ouest, à l'Asie centrale, à l'Est.

L'expérience antérieure avait suscité un sentiment d'exaltation. Lorsque Saddam Hussein, faisant une erreur de calcul absurde, a cherché à rayer le Koweït de la carte, l'ONU a été le moyen choisi pour l'arrêter, et cela a marché. L'idée d'un nouvel ordre mondial ne semblait pas creuse.

Cinq ans plus tard, le bilan semble plus diffus. La communauté internationale n'a pas pu faire grand-chose pour arrêter la désintégration de la Somalie ni pour éviter un effondrement sanglant au Rwanda. Les guerres de sécession dans l'ex-Yougoslavie s'éternisent depuis quatre ans.

Mais ceux qui parlent des échecs des Nations Unies se trompent. La balance qui penchait trop vers l'euphorie après la guerre du Golfe penche maintenant trop vers le désespoir. Examinons les faits.

Parallèlement aux tourments de la Bosnie et du Rwanda, il y a les révolutions démocratiques qui ont balayé l'Afrique du Sud, l'Amérique du Sud et l'Europe centrale et de l'Est. Nous vivons dans un monde post-apartheid, avec une Europe de nations libres, et le processus de paix au Moyen-Orient est plutôt une réalité qu'un slogan. L'ONU a contribué à restaurer la paix en Namibie, au Cambodge, en El Salvador, au Mozambique et, enfin, peut-être, en Angola. Même en Bosnie, le bien, réel, fait par l'ONU a été obscurci par des attentes peu réalistes. La réalité des cinq dernières années n'est pas celle d'une propagation du

désordre mondial, mais d'efforts laborieux et constants pour édifier la paix.

Comparons ce bilan au contexte très sombre de la première réunion de l'Assemblée générale en 1946, lorsque des régions entières étaient en ruines après cinq ans de guerre mondiale. La vérité est que l'histoire des tentatives sérieuses de coopération internationale est encore toute jeune. L'ONU est de loin sa manifestation la plus fructueuse. Il n'existe pas aujourd'hui un seul pays ou groupe de pays qui ne soit prêt et apte à faire face tout seul à un nouveau désordre mondial et, comme l'instabilité régionale et la dislocation économique touchent tous nos intérêts, nous avons besoin d'une ONU forte et efficace.

Cela ne remet pas pour autant en cause la nécessité de changement. Mais il ne suffit pas simplement de blâmer l'Organisation. Nous, Membres de l'ONU, devons nous acquitter des obligations qui nous incombent de contribuer à l'amélioration du système. Nous avons beaucoup fait ces dernières années. L'ONU est mieux à même maintenant de planifier, d'organiser et de diriger des missions. La Grande-Bretagne et d'autres pays ont détaché des officiers militaires à New York aux fins de la mise au point de la planification et de la capacité opérationnelle, et ont financé les détachements d'autres nations. L'an dernier, la Grande-Bretagne a contribué à lancer une nouvelle initiative concernant le maintien de la paix en Afrique, qui porte maintenant ses fruits dans la formation régionale des Nations Unies, dans une coopération plus étroite entre les pays africains et le Mécanisme de règlement des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et dans des produits tels que le Glossaire de maintien de la paix anglo-français, mis au point par le Collège d'état-major ghanéen.

Le processus de réforme doit se poursuivre. Plus l'ONU examinera sérieusement des questions telles que la préplanification, l'appui logistique et le commandement et le contrôle, plus les fournisseurs de contingents auront confiance, plus il y aura de forces mises à la disposition de l'ONU et plus les opérations seront efficaces.

Mais il ne suffit pas de changer les procédures. Nous devons apprendre à être plus réalistes dans ce que nous demandons à l'ONU. Cela signifie que nous ne devons pas nous fixer des objectifs si nous n'avons pas les moyens de les atteindre. Parfois, une déclaration est utile pour faire connaître les vues de la communauté internationale, pour étayer un consensus. Dans d'autres cas, il est préférable que le Conseil de sécurité garde le silence au lieu de publier des communiqués irréalistes.

La Bosnie et la Somalie ont montré les limites du maintien de la paix. La leçon à en tirer est claire. L'ONU n'en est pas encore au point où elle peut faire la guerre. L'imposition de la paix devrait être laissée, peut-être, à une coalition de ceux qui le souhaitent, sous l'autorité de l'ONU. Nous ne devons pas envoyer l'ONU maintenir une paix qui n'existe pas et ensuite la blâmer de cet échec, et nous ne devons pas non plus l'envoyer avec le mandat et l'équipement nécessaires pour maintenir la paix et la blâmer ensuite parce qu'elle n'a pas imposé la paix.

Quelles que soient les lacunes des dernières années, on dispose aujourd'hui plus que jamais auparavant d'un champ d'action plus grand pour prendre des mesures internationales efficaces. L'ONU devrait être au coeur de ce travail. Je propose que nous concentrions davantage d'efforts à l'avenir sur deux domaines.

Premièrement, il vaut mieux prévenir que guérir. Au lieu de contenir ou d'éteindre un incendie, il vaut mieux l'empêcher de s'allumer. La Bosnie en est l'exemple le plus tragique. Aujourd'hui, les perspectives de paix paraissent un peu plus favorables. Je loue les efforts déployés par Dick Holbrooke, appuyé par le Groupe de contact, qui sert de médiateur entre les parties, et me félicite de l'accord conclu à Genève le 8 septembre. De nombreux choix difficiles attendent toutes les parties avant qu'un règlement final ne soit réalisé. Mais nous avons pris le départ. Il est essentiel que toutes les parties saisissent cette chance de paix. Seules les négociations politiques, et non la force militaire, peuvent assurer cela.

Mais la guerre traîne maintenant depuis trois ans et demi. Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées; des millions de personnes se sont trouvées sans abri. Il faudra des années pour que les blessures infligées à ce pays guérissent. Certes, les souffrances auraient été beaucoup plus graves sans la présence des Nations Unies. Quand j'étais à Sarajevo la semaine dernière, le Gouvernement bosniaque m'a dit combien il appréciait le travail des Britanniques et des autres forces pour aider la population de Bosnie. Mais pour tous ces gens, combien il eût été préférable d'éviter la guerre dès le début. Peut-être qu'une large partie des dommages et des destructions auraient pu être empêchés si la communauté internationale avait été plus attentive aux problèmes et aux tensions découlant de la désintégration de la Yougoslavie au début des années 90.

Nous avons commencé à en tirer les leçons. Le déploiement rapide d'une petite force des Nations Unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a contribué à empêcher le conflit de s'y étendre. Ailleurs, la diplomatie

tranquille de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a contribué à désamorcer la tension en Ukraine et en Albanie et poussé les adversaires à participer à des pourparlers de paix en Géorgie, en Moldova et en Tchétchénie. Peu de manchettes évoquent les succès remportés à prévenir les combats et à sauver des vies humaines. En revanche, la guerre qui fait plus fréquemment les manchettes coûte très cher. L'action préventive est un investissement plus sage.

Il existe de nombreuses voies. La Grande-Bretagne et la France ont ébauché un modèle pour utiliser les talents des diplomates, des soldats, des universitaires et autres pour désamorcer la tension et encourager le dialogue. La présence du personnel d'assistance, de surveillants des droits de l'homme et d'envoyés des Nations Unies peut contribuer à enrayer une crise naissante; et il faut reconnaître tout le mérite du représentant des Nations Unies qui s'acquitte de cette tâche au Burundi. Nous appuyons énergiquement les efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour travailler de concert avec les Nations Unies en matière de diplomatie préventive et de solution des conflits. L'initiative concernant le maintien de la paix en Afrique sera utile.

Tant d'acteurs différents peuvent jouer un rôle. La question cruciale n'est pas de savoir qui doit agir, mais à quel moment il faut agir. L'alerte rapide annonçant une crise et l'action rapide par la communauté internationale sont les clefs réelles permettant d'éviter une tragédie comme celle dont nous avons été témoins en Bosnie.

Ma seconde proposition consiste à obtenir une nouvelle approche de la consolidation de la paix. Pour instaurer une sécurité durable, il faut plus que la diplomatie et la force militaire. Pour parvenir à une paix réelle, nous devons combler le fossé entre notre travail humanitaire et notre travail de développement à long terme.

Le personnel d'assistance humanitaire est maintenant habitué à faire face aux débris de la guerre. Ces cinq dernières années, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a aidé des millions de personnes qui fuyaient les conflits; les Rwandais en Tanzanie et au Zaïre, les Afghans en Iran et au Pakistan, les Libériens en Côte d'Ivoire et en Guinée. Mais trop souvent nous traitons les besoins humanitaires à court terme de façon isolée. Des montants énormes ont été consacrés aux efforts humanitaires au Rwanda, par exemple. Mais la stabilité à long terme du Rwanda dépend de la reconstruction des structures de la société et des droits civils, comme de l'aide aux communautés locales pour qu'elles deviennent autonomes dans des

domaines allant de la santé au logement en passant par un pouvoir judiciaire efficace.

Je suggère deux éléments essentiels à cette nouvelle approche :

Premièrement, nous devons adopter une perspective à plus long terme pour faire face aux crises immédiates. Même lorsqu'un cessez-le-feu est respecté ou lorsque des élections ont été tenues, si le cadre de la société est précaire, une présence internationale continue peut offrir la stabilité nécessaire jusqu'au moment où un gouvernement pourra faire face à la situation. La fin abrupte d'une mission, par contre, peut être très déstabilisante. En El Salvador, par exemple, une petite équipe chargée de surveiller le respect des droits de l'homme est restée après le départ des contingents des Nations Unies afin de fournir des conseils et des services de surveillance. Les agents de la paix eux-mêmes peuvent contribuer au travail de la reconstruction. La Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et les institutions d'assistance ont agi de la sorte depuis plus d'un an en Bosnie centrale, encourageant la réconciliation entre les communautés musulmane et croate par la construction de routes, d'hôpitaux et d'écoles.

Je soutiens énergiquement la thèse exposée dans le rapport du Secrétaire général : nous devons aller au-delà de l'assistance électorale, préparer le terrain social et institutionnel sur lequel pourront s'enraciner fermement la démocratie et la société civile. La tâche de reconstruction de la Bosnie pourrait servir de modèle pour l'avenir.

Deuxièmement, nous devons assurer une meilleure coordination de nos activités. Si nous voulons rassembler et utiliser rapidement et efficacement des fonds, les donateurs eux-mêmes doivent faire un effort accru pour tenir leurs promesses d'aide. Avant le début des opérations, au moment de la planification, les institutions financières internationales doivent participer dès le début à ces activités, comme elles l'ont fait au Cambodge. Tous les acteurs du système des Nations Unies doivent oeuvrer de concert, sur les plans militaire et politique, humanitaire et du développement, allant au-delà des frontières traditionnelles entre les seigneurs rivaux. Cette coalition d'intérêts pourrait combler le fossé que nous constatons trop souvent jusqu'à ce que débutent les principaux programmes de reconstruction.

*M. Huaraka (Namibie), Vice-Président, assume la présidence.*

Ma proposition consiste à tirer parti des principes qui régissent les programmes des Nations Unies pour la stabili-

sation et la transition. Nombreux sont les domaines où les connaissances spécialisées de la communauté internationale peuvent contribuer à rétablir une société, à créer des systèmes judiciaires, à former une armée et à mettre en place un ministère des finances ou un service diplomatique. Pour satisfaire ces besoins, nous devrions être prêts à prêter nos experts aux pays qui sortent d'un conflit, comme le fait le *Know-How Fund* de Grande-Bretagne pour les pays d'Europe centrale et orientale qui ont émergé du communisme.

Les programmes des Nations Unies pour la stabilisation et la transition pourraient être la plus importante contribution que nous puissions apporter à la sécurité internationale.

Les exigences imposées aux Nations Unies se sont accrues considérablement. Pour y répondre, l'ONU a besoin d'être modifiée au centre également. Je me félicite du travail entrepris actuellement pour réduire les coûts et le gaspillage à New York. Tout le système des Nations Unies doit tirer une leçon de cet exemple. Nous avons besoin d'une meilleure planification et d'une meilleure budgétisation, et nous devons mettre fin à la fraude et aux erreurs de gestion. Le recours à la sous-traitance peut aider en utilisant des organisations non gouvernementales, même des sociétés privées, pour des tâches comme le déminage et la logistique en Angola. Et il y a encore trop souvent double emploi entre les institutions des Nations Unies. Les paroles ne suffisent pas. La réforme doit être réelle et doit se faire rapidement.

Il ne s'agit pas d'une question secondaire. Il ne s'agit pas d'un intérêt étroit. Si nous voulons que l'Organisation des Nations Unies travaille efficacement — maintien de la paix, assistance humanitaire —, nous devons mieux exploiter ses ressources. Personne — pas plus le G-7 que le G-77 — ne profite du gaspillage. L'expérience récente a montré que l'ONU est en quelque sorte mal adaptée à ses tâches; ses pouvoirs sont insuffisants dans certains domaines, comme le maintien de la paix et la diplomatie préventive; par contre, ses opérations restent excessives dans d'autres parties du système. Les Membres des Nations Unies doivent payer leur quote-part. Mais l'ONU doit justifier ces fonds et en tirer le maximum en prenant des décisions rigoureuses concernant le double emploi et les effectifs trop importants et en réorientant les ressources vers les questions prioritaires.

La Grande-Bretagne soutient un élargissement du Conseil de sécurité permettant d'en accroître la base sans en réduire l'efficacité. Le statut de membre permanent est la question clef. Les membres permanents du Conseil de

sécurité doivent à la fois vouloir et pouvoir apporter une contribution importante à la sécurité internationale par le biais des Nations Unies. Voilà la raison d'être du Conseil de sécurité. Telle doit rester sa raison d'être si l'on veut qu'il soit efficace. L'Allemagne et le Japon jouent un rôle de plus en plus important dans les affaires des Nations Unies, et figurent parmi les trois principaux contributeurs financiers. Il est approprié qu'ils bénéficient de l'augmentation des membres permanents, avec les droits élargis qui en découlent, mais également avec les responsabilités accrues qu'ils devront assumer pour contribuer à la sécurité et au maintien de la paix. Un équilibre géographique vaste dans un Conseil élargi doit également être maintenu.

Mais le système des Nations Unies ne fonctionnera jamais si nous ne lui fournissons pas les fonds appropriés. L'Organisation des Nations Unies est sur le point de connaître un effondrement financier. On lui doit plus de 3,7 milliards de dollars en contributions non versées. Les pays fournissant des contingents attendent d'être remboursés à concurrence de près d'un milliard de dollars. L'année dernière, 39 pays n'ont rien payé du tout. Le Royaume-Uni est favorable à un resserrement des sanctions en cas de non-paiement, y compris l'imposition de taux d'intérêt lorsque les contributions sont versées en retard. Nous estimons inacceptable d'établir un interfinancement des déficits budgétaires réguliers à partir du budget de maintien de la paix. Une bonne politique pourrait être intitulée : Pas de représentation sans quote-part!

Les dispositions financières doivent changer. Certains Membres paient trop. D'autres, comme les nouveaux géants économiques du monde en développement, paient aujourd'hui moins que ce qu'ils devraient payer. Nous avons besoin d'un barème plus simple et mieux adapté à la capacité réelle de paiement d'un pays, et sans les anomalies et les déformations additionnelles que présente le système actuel. La Grande-Bretagne et la Suède ont présenté des idées. Nous devons progresser rapidement.

Mais le problème ne sera pas résolu en fermant le robinet. Cette année nous avons tous réaffirmé que nous appuyons les objectifs et les efforts des Nations Unies. Mais les paroles ne paient pas les factures.

La dernière leçon à tirer des 50 dernières années est peut-être la plus importante : oeuvrer en faveur d'une Organisation des Nations Unies solide et efficace.

Pour terminer, je me permettrai de dire que l'ONU connaît aujourd'hui une crise de confiance. Les membres du Congrès des États-Unis sont peut-être ceux qui manifestent

le plus fort leur scepticisme. Ils ne sont pas les seuls. Le ton optimiste, reflétant un nouveau départ après la guerre froide, est remplacé aujourd'hui dans certains milieux par un ton lugubre face à l'instabilité et à la fragmentation qui nous caractérisent, et par un ton pessimiste face à notre incapacité de remédier à la situation. Ce désespoir est dangereux.

L'action multilatérale n'est pas un ajout à la politique nationale. Elle donne une légitimité plus large aux principes que nous chérissons, tels que les droits de l'homme et la démocratie. Elle répartit le coût des objectifs que nous partageons, tels que la libération du Koweït ou la restauration de la démocratie en Haïti. Elle nous permet de travailler avec d'autres pour combattre des fléaux communs, tels que les émissions de gaz à effets de serre ou le commerce international de la drogue.

Le prix n'est pas élevé. La facture pour toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout le travail d'assistance et de développement de l'an passé, était légèrement supérieure à 3,5 % du budget de la défense des États-Unis, ou inférieure aux dépenses du Royaume-Uni pour la police et l'administration publique. Une journée d'Opération «Tempête du désert» coûtait autant que toutes les opérations de maintien de la paix menées cette année. Le prix du désengagement et du désordre serait plus élevé. Le soutien de l'opinion publique existe. Même aux États-Unis, les sondages le montrent clairement : la population soutient les Nations Unies et soutient les efforts internationaux de maintien de la paix. Nous avons le devoir, vis-à-vis de nos électeurs, de continuer le travail des Nations Unies.

Il est facile d'oublier les succès remportés par les Nations Unies en 50 années d'existence. Il est facile de se détourner du désordre et du chaos. Mais le monde est trop petit. Les crises dans des pays lointains nous affectent également; notre commerce, nos compatriotes à l'étranger, la sécurité de nos voisins — en dernière analyse, il s'agit de nous. Il est de notre intérêt de jouer le rôle qui nous revient pour construire un monde plus décent. Si les Nations Unies n'existaient pas pour y contribuer, il faudrait inventer quelque chose d'autre.

L'expérience de cinq décennies offre des leçons pour le futur. Je sais que le Secrétaire général est attaché au changement. Les Nations Unies dont nous avons besoin pour le XXI<sup>e</sup> siècle exigent le soutien et la participation de tous les États Membres. Le Royaume-Uni a joué un rôle important aux Nations Unies pendant 50 ans, et nous continuerons à le faire.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le chef de la délégation du Bangladesh, S. E. M. Reaz Rahman, à qui je donne la parole.

**M. Rahman** (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom de S. E. M. A.S.M. Mostafizur Rahman, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, qui, bien que présent à New York, se trouve dans l'impossibilité de participer à cette assemblée pour des raisons de santé.

«Je félicite chaleureusement M. Diogo Freitas do Amaral d'avoir été élu à l'unanimité à la présidence de cette session historique de célébration du cinquantième anniversaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Son élection est un hommage non seulement à sa personne, mais également à son pays, le Portugal. Je suis convaincu qu'il fera honneur à l'héritage de son prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, auquel nous exprimons notre profonde gratitude, notamment pour avoir parrainé la création, et ce n'est pas le moindre, le 14 septembre, du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies.

Qu'il me soit également permis de féliciter notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables et dévoués qu'il déploie pour promouvoir l'efficacité de cette institution mondiale.

Alors qu'elle célèbre cette année son cinquantième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies est arrivée à un tournant critique où elle doit faire l'évaluation de son passé et procéder à l'établissement d'un programme viable pour l'avenir, basé sur l'engagement renouvelé, la confiance et le consensus de ses États Membres.

De toute évidence, le monde d'aujourd'hui est différent de celui de 1945. C'est alors que l'Organisation des Nations Unies a été créée, au lendemain de la conflagration globale dévastatrice que fut la seconde guerre mondiale, pour

“préserver les générations futures du fléau de la guerre.”

Au lendemain de la guerre froide, l'Organisation des Nations Unies est maintenant appelée à consolider et garantir une paix incertaine et amorphe.

La fin de la guerre froide avait suscité l'espérance que l'Organisation des Nations Unies, délivrée de l'affrontement nucléaire et idéologique, consacrerait toute son attention à l'édification d'un monde pacifique et plus équitable, relèverait le défi de la pauvreté mondiale, faciliterait le règlement des conflits régionaux, distribuerait les dividendes de la paix, et s'attacherait à réaliser les objectifs de la Charte, notamment en matière de sécurité collective.

Cette espérance a été déçue. Le monde de 1990 est, sous plusieurs aspects, plus dangereux que celui de la guerre froide. On constate davantage de tensions dans un plus grand nombre d'endroits, une dégradation accrue de la qualité de la vie et un accroissement de problèmes complexes d'ordre juridique et moral, ou liés à la gestion et à la coopération pratique. Des impulsions négatives ont pris des dimensions variées au sein des États, entre groupe d'États et mondialement.

À l'intérieur des États, les nations ont été exposées à de nombreuses menaces, ce qui a freiné leur capacité d'agir efficacement et indépendamment. L'instabilité politique a alimenté une crise économique, et le retard économique a entraîné des secousses politiques dans un cercle vicieux interminable. Des rivalités nationales, ethniques et culturelles longtemps contenues ont refait surface, donnant libre cours au sectarisme, à l'extrémisme et à la violence. Elles ont déclenché des forces centrifuges qui ont non seulement menacé mais en fait rompu les frontières établies. Les démagogues, les séparatistes et les groupuscules sont encouragés et soutenus par des forces externes pour défier la légitimité des gouvernements et leur capacité à gouverner.

Sur un autre plan, on craint de nouveau que le monde bipolaire des 50 dernières années adopte désormais une configuration Nord-Sud, n'opposant plus des systèmes politiques et sociaux mais des nations riches et des nations pauvres. Le Sud s'inquiète sans cesse davantage de voir ses intérêts marginalisés, ses ressources de développement détournées ou en voie d'épuisement, sa capacité d'agir comme partenaire dans la revitalisation de l'économie mondiale ignorée, et de se voir imposer de nouvelles contraintes et conditions de manière sélective.

Au plan mondial, de nouvelles forces apparaissent qu'aucun État agissant seul ne peut contrôler mais qui menacent la légitimité de tous les États. La pollution,

les dommages causés à l'environnement, les maladies dévastatrices, les trafiquants et les blanchisseurs d'argent sale, le crime organisé, les trafiquants d'armes et les terroristes ont envahi toutes les sociétés, viciant les valeurs et paralysant le développement. Des procédés technologiques et transnationaux rapides réduisent la capacité des États d'agir indépendamment ou de réguler les politiques intérieures affectant le mouvement des biens et des services, du travail et des capitaux. Les tensions sur les ressources en sont une illustration. Quarante pour cent de la population mondiale habitent sur les rives de fleuves ou de lacs partagés par deux ou plusieurs pays. Les barrages et les projets d'irrigation suscitent des tensions ou des conflits réels.

Il est paradoxal qu'au moment où l'Organisation des Nations Unies est sollicitée plus que jamais et ses capacités d'intervention utilisées au maximum, une sérieuse campagne de dénigrement ait été lancée contre elle. Elle est accusée de mauvaise gestion, d'inefficacité, de corruption, de dépenses excessives et de profusion de personnel. L'augmentation de sa composition, faisant suite à la décolonisation, a été jugée irresponsable, menant à l'obstruction et aux divisions, et elle a été accusée d'exercer sans discrimination la prétendue "tyrannie de la majorité". Cette image ternie, propagée par quelques-uns mais rejetée par beaucoup, a laissé de profondes cicatrices qui ont affaibli l'Organisation des Nations Unies.

C'est sur cette toile de fond que j'aborde maintenant quelques-unes des préoccupations prioritaires du Bangladesh.

Il y a d'abord et avant tout la crise financière qui menace de saper les Nations Unies. Le Secrétaire général a déclaré que l'Organisation des Nations Unies est déjà techniquement en faillite. La situation financière doit être prise à bras-le-corps et sa détérioration doit être enrayerée de toute urgence.

Le Bangladesh a toujours soutenu que les difficultés financières actuelles résultaient d'abord d'un déséquilibre de mouvements de trésorerie découlant principalement de l'incapacité de certains États Membres, notamment de certains des principaux contributeurs, de s'acquitter pleinement et ponctuellement des obligations que leur impose la Charte. Ces États Membres doivent honorer concrètement leur engagement à l'égard de l'ONU en versant leur quote-part à temps et dans sa totalité, y compris tous les arriérés. La capacité de payer demeure le principe fondamental sur

lequel on se base pour déterminer les contributions des États Membres. Supposer qu'une simple révision du barème des quotes-parts serait la panacée contre tous les maux financiers est simpliste et trompeur. Cela ne modifiera pas le total des ressources mises à la disposition de l'ONU ni ne garantira de plus amples mouvements de trésorerie ou des versements plus ponctuels. S'il est probable que, pour un certain temps encore, la plus grande partie des ressources de l'ONU provienne des quotes-parts versées et des contributions volontaires, le Bangladesh souhaite que soit examinée la possibilité de fournir à l'ONU des moyens financiers indépendants par l'intermédiaire de différentes transactions et taxations internationales.

Le Bangladesh appuie les efforts de réforme qui ont été entrepris afin de revitaliser et de restructurer les principaux organes de l'ONU et d'instaurer des relations mutuelles plus dynamiques entre eux. Nous avons l'intention de participer activement et constructivement au Groupe de travail de haut niveau à participation non limitée sur la réforme de l'ONU qui passera en revue l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement du Secrétaire général de même que le rapport présenté par des États Membres et des commissions indépendantes. Si nous convenons que l'objectif général de la réforme consiste à améliorer la réaction et l'efficacité du système des Nations Unies pour la promotion des objectifs de développement, de sécurité, de justice et d'égalité et à accentuer la responsabilité et l'obligation de rendre compte, nous rejetons la poursuite de réformes à caractère strictement mécanique ou administratif. Il semble paradoxal que le critère servant à déterminer ce qui doit être élagué ou non ait été appliqué de manière sélective par le passé, alors que les opérations de maintien de la paix approuvées par le Conseil de sécurité se multiplient au détriment des programmes de développement. Les mots d'ordre que sont la rationalisation des coûts, la rigueur financière, la rationalisation de la gestion, l'élimination des doubles emplois, des gaspillages et de l'inefficacité semblent servir davantage à entraver les contrôles et à amoindrir le rôle de l'ONU qu'à améliorer sa capacité de faire face aux besoins de la communauté internationale.

Notre position au sujet de la réforme du Conseil de sécurité est axée davantage sur l'accroissement de la transparence et de l'efficacité du mandat incombant au Conseil que sur l'augmentation du nombre de ses membres permanents. Si nous appuyons l'élargissement du Conseil afin qu'il reflète la composition

actuelle de l'ONU, nous croyons qu'une augmentation du nombre de membres permanents ne devrait être envisagée que sur la base des critères les plus rigoureux et d'une reconnaissance et d'un consensus généraux. Nous sommes par principe opposés à la création de nouveaux cercles privilégiés ou distinctifs pouvant dénaturer le principe de l'égalité souveraine.

Le Bangladesh se félicite du consensus réalisé à l'issue des importantes conférences tenues au Caire, à Copenhague et à Beijing respectivement sur la population, le développement social et les femmes, qui vient s'ajouter aux résultats obtenus lors du Sommet de la Terre, du Sommet sur l'enfance et de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme. Ensemble, ils forment un programme social utile et détaillé qui vient étayer l'éradication de la pauvreté et le développement durable axé sur l'homme. Il faut toutefois souligner que le développement social dépend de la croissance économique, qui ne peut être stimulée que dans un climat économique international qui lui soit favorable.

La société mondiale n'est pas plus forte que son maillon le plus faible. La situation difficile que connaissent les pays les moins avancés revêt une importance particulière en cette année d'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 1990. L'état de crise où ils se trouvent encore nécessite une action correctrice immédiate, notamment sous forme d'augmentation de l'aide publique au développement, de suppression de la dette et de la garantie d'un plus large accès aux marchés à des termes préférentiels.

Le Bangladesh a observé attentivement la mise au point de l'Agenda pour la paix du Secrétaire général et lui apporte un appui ferme. Nous approuvons la priorité qui a été accordée à la diplomatie préventive et aux mesures de prévention des conflits et en reconnaissons particulièrement le caractère d'efficacité financière. Nous croyons que les démarches régionales et les institutions régionales devraient être utilisées plus fréquemment et leurs capacités renforcées. Le Bangladesh a activement contribué à la mission de maintien de la paix de l'ONU et a toujours accepté de fournir des contingents à cette fin. Nous avons examiné attentivement la demande de constitution de contingents permanents et y avons répondu positivement. Nous sommes également enclins à appuyer une force de réaction rapide destinée à apporter une aide humanitaire.

Les séances plénières de l'Assemblée générale offriront l'occasion de traiter plus en détail de certaines des questions politiques les plus importantes et les plus urgentes inscrites à l'ordre du jour : le conflit en Bosnie-Herzégovine, dont les perspectives de solution négociée sur la base du plan de paix du Groupe de contact et de la Déclaration de principes de Genève du 8 septembre 1995 se sont beaucoup améliorées, les efforts de paix continus au Moyen-Orient et le nouvel accord intérimaire entre Israël et les dirigeants palestiniens qui fait suite à l'Accord d'Oslo, l'état de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti, et l'examen des travaux des tribunaux internationaux établis pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Compte tenu du caractère changeant et de l'évolution rapide des événements relatifs à certaines de ces crises, nous espérons les évoquer plus en détail lors de l'examen des points de l'ordre du jour s'y rapportant.

Je terminerai en disant qu'il ne fait aucun doute pour nous que l'ONU demeure la seule instance au sein de laquelle nous pouvons relever les défis à venir en faisant appel à notre solidarité et à notre volonté communes. Le Bangladesh réaffirme son engagement ferme et inébranlable en faveur de cet organe mondial et de la poursuite de ses nobles objectifs.»

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mlle Tarja Kaarina Halonen, Ministre des affaires étrangères de la Finlande.

**Mlle Halonen** (Finlande) (*interprétation de l'anglais*) : Je commencerai par féliciter M. Freitas do Amaral, du Portugal, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la cinquantième session. Je suis confiante que, sous sa direction éclairée, cette session historique sera couronnée de succès.

Mon confrère de l'Espagne, le Ministre Javier Solana, a déjà pris la parole au nom de l'Union européenne. J'associe pleinement la Finlande à la déclaration qu'il a prononcée.

Il y a 50 ans, les fondateurs de l'ONU ont fait du maintien de la paix et de la sécurité internationales l'objectif fondamental de leur nouvelle organisation. Ils ont également décidé de prendre des mesures collectives efficaces à cette fin. Cinquante ans plus tard, l'état du monde a considérablement changé, mais l'ONU est tout aussi indispensable qu'elle l'était à cette époque. Son rôle aux termes du Chapitre VII de la Charte demeure un rempart vital de la sécurité mondiale, mais sa mission de paix s'est beaucoup

amplifiée : l'ONU se focalise sur la prévention des conflits, elle étaye le développement, elle cherche à garantir le respect des droits de l'homme et de la dignité de chaque personne.

Le monde a besoin d'une ONU forte. Ce sont certainement les petits, les faibles et les démunis parmi nous qui ont davantage besoin de l'ONU. Mais l'ONU, en retour, a besoin du plein appui de tous ses États Membres.

Il est intolérable qu'alors que nous allons tous réaffirmer ici notre foi en l'ONU, l'Organisation soit à nouveau en butte à d'énormes difficultés financières. Dans ce contexte, j'aimerais appeler l'attention de l'Assemblée sur une déclaration qu'ont adoptée hier les Ministres des affaires étrangères des pays nordiques — le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Finlande — au sujet de la situation financière de l'ONU. Le texte de cette déclaration sera disponible plus tard.

Nous admettons tous que l'Organisation des Nations Unies doit rationaliser ses activités, fixer des priorités claires et supprimer les activités devenues obsolètes. Pourtant, la principale raison des difficultés est toujours le fait que la majorité des États Membres, y compris des membres permanents du Conseil de sécurité, ne versent pas leurs quotes-parts à temps, en totalité et sans conditions.

En conséquence, ceux qui paient à temps, en totalité et sans conditions — comme la Finlande — sont en fait pénalisés pour leur comportement. Il est grand temps que tous les États Membres reconnaissent que payer son dû n'est pas une option mais une obligation et que ces obligations doivent être honorées ponctuellement. Lorsqu'un versement n'est pas effectué à temps, il est normal de débiter des intérêts de retard. On devrait en faire de même au sein des Nations Unies.

Il est manifeste également qu'il faut réviser rapidement le barème des quotes-parts afin de tenir compte de la capacité de paiement réelle de chaque État Membre. La Finlande est prête à soutenir des ajustements dans les cas où les difficultés de la transition, des catastrophes naturelles ou d'autres circonstances échappant vraiment au contrôle du gouvernement intéressé justifient un tel traitement exceptionnel. D'autre part, les ajustements à la hausse devraient être la règle lorsque le développement économique le justifie.

Une Organisation des Nations Unies forte a besoin d'un Conseil de sécurité efficace, capable d'agir au nom de tous les Membres de l'Organisation. La Finlande est heu-

reuse de constater que le Conseil de sécurité a assumé son rôle prévu par la Charte, après la paralysie des années de guerre froide. Nous nous félicitons des mesures prises par le Conseil pour améliorer ses méthodes de travail et la transparence de ses délibérations.

Pour que le Conseil de sécurité demeure efficace à long terme, il est nécessaire qu'il soit représentatif. Il ne saurait y avoir d'efficacité sans légitimité. La légitimité trouve sa source dans une véritable représentation de l'augmentation du nombre des Membres des Nations Unies et la franche reconnaissance de réalités changeantes. C'est pourquoi, la Finlande appuie un élargissement de la composition du Conseil de sécurité de cinq à huit membres.

Les bases de la réforme du Conseil ont été établies après deux années d'un débat intense au sein du Groupe de travail de l'Assemblée générale. Le moment est maintenant venu de passer des débats à de véritables négociations entre les États Membres.

Une Organisation des Nations Unies forte ne signifie pas que notre organisation devrait faire ce que nous, en tant qu'États Membres, devrions faire nous-mêmes en premier lieu. Aux termes de la Charte, les États Membres eux-mêmes sont tenus de rechercher des solutions pacifiques aux différends et de faire tout leur possible pour prévenir les conflits à l'avance. L'Organisation des Nations Unies prête son assistance, mais ne peut remplacer les États Membres, et l'on ne saurait attendre à ce qu'elle le fasse.

La permanence et le respect sans faille des normes universelles sont la base de la sécurité humaine, que ce soit dans les relations entre les pays ou à l'intérieur des pays eux-mêmes.

La décision historique prise par les Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de rendre ce traité permanent signifie qu'a été maintenue en place une pierre angulaire de la sécurité internationale. La perspective de l'élimination finale des armes nucléaires est devenue plus concrète. La prochaine étape devrait être la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'ici à l'été 1996. Les négociations de Genève se poursuivent sans encombre. Tout essai réalisé dans ces circonstances est donc source de préoccupation. La Finlande a exprimé sa désapprobation à l'égard des essais réalisés récemment par la France et par la Chine.

*Le Président assume à nouveau la présidence.*

La percée réalisée dans le nouveau processus de paix au Moyen-Orient, il y a deux ans, sera suivie d'un nouvel accord important qui doit être signé cette semaine. J'aimerais féliciter les négociateurs de leur courage et de leur persévérance. La communauté internationale devrait continuer d'appuyer la reconstruction que la paix a rendue possible.

La Finlande est encouragée par les progrès récents accomplis dans la voie d'une solution pacifique en ex-Yougoslavie. La communauté internationale a montré qu'elle était déterminée à défendre Sarajevo contre les attaques persistantes et cruelles lancées contre des civils innocents. La communauté internationale devra faire preuve de la même détermination lorsque l'accord de paix sera devenu réalité. Elle doit aider à maintenir la paix sur le terrain et à reconstruire ce qui a été détruit par la guerre. Mais, surtout, il est nécessaire que toutes les parties au conflit prennent finalement l'engagement d'instaurer la paix.

Certains des enseignements tirés des conflits dans l'ex-Yougoslavie et ailleurs sont manifestes. La capacité des Nations Unies et de la communauté internationale de coordonner la réaction internationale est encore insuffisante et n'est pas suffisamment intégrée, comme l'ont dit tant de représentants qui m'ont précédé. Les Nations Unies doivent assumer la principale responsabilité en matière de prévention, de réaction rapide et de gestion des situations d'urgences souvent très complexes. Elles sont le principal acteur dans les opérations de maintien de la paix. Nous ne devons pas permettre que l'absence de ressources financières et les difficultés d'organisation viennent compromettre son action.

Il existe déjà une série d'idées basées sur une notion large de la sécurité — allant du respect de la primauté du droit et des droits de l'homme au soutien du développement économique et social durable —, idées qui sont développées dans l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement du Secrétaire général. Il appartient maintenant aux États Membres de mettre en pratique les meilleures de ces idées. La Finlande, avec ses partenaires de l'Union européenne, assumera le rôle qui lui incombe.

La véritable sécurité internationale commence par la sécurité de l'individu, parfois vis-à-vis de son propre gouvernement. Aucun motif, quel qu'il soit, ne peut justifier les violations des droits de l'homme, y compris les droits des femmes. Il n'existe aucune exception culturelle aux droits de l'homme universels.

L'importance des mécanismes pour la protection efficace des droits de l'homme est maintenant largement

reconnue. Cela se manifeste, entre autres, dans les efforts déployés pour procéder à des enquêtes judiciaires systématiques et organisées et instaurer des sanctions contre les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. La Finlande appuie la création rapide d'une cour pénale internationale permanente.

Outre les mécanismes judiciaires ouverts essentiellement aux États, la question du droit des individus d'avoir recours aux instruments internationaux en matière de droits de l'homme mérite d'être sérieusement étudiée et développée. Les expériences très positives acquises pendant les 45 années d'existence de la Cour européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe ont permis de montrer les avantages de cette approche des droits de l'homme. J'en parle en connaissance de cause.

La Conférence de Beijing et les autres conférences récentes des Nations Unies — Vienne, Le Caire, Copenhague — doivent faire l'objet d'un suivi actif et intégré dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les plates-formes existent. Elles ont montré de façon incontestable que le développement humain durable et la sécurité humaine ne peuvent être réalisés que par le renforcement de la capacité d'action des individus et une société civile forte dans un état de droit. Dans le suivi international de la Conférence de Beijing, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont un rôle essentiel à jouer s'agissant non seulement de la mise en oeuvre efficace de la Plateforme d'action, mais de renforcer l'Organisation sur les fronts social et économique. Dans le même temps, il faut maintenant une action au niveau de la base — pas au niveau de nouvelles superstructures bureaucratiques.

Le suivi de la Conférence de Rio est source d'encouragement. Les préoccupations d'ordre écologique font maintenant partie de la philosophie dominante du développement. En tant qu'importante nation sylvicole, la Finlande tient en particulier à s'assurer que les questions relatives aux forêts progressent d'une façon solide et équilibrée, à l'échelle mondiale.

Les 50 dernières années ont donné au monde entier la preuve que les Nations Unies jouent un rôle central dans l'harmonisation des mesures axées vers le bien commun. L'avenir sera source de nouveaux défis. Nous devons donc accorder aux Nations Unies l'appui politique et les moyens financiers dont elles ont désespérément besoin pour pouvoir continuer de nous servir à l'avenir.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Muhamed Sacirbey.

**M. Sacirbey** (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, et vous souhaiter plein succès dans votre nouvelle tâche qui revêt cette année un caractère historique.

Le cinquantième anniversaire des Nations Unies peut être perçu soit comme un moment propice à la retraite, soit comme la possibilité d'un recommencement ou d'un rajeunissement. Nous avons tous la responsabilité de maximiser les chances que les Nations Unies survivent encore 50 ans, et qui plus est, qu'elles prospèrent en tant que moteur d'un nouvel ordre mondial de paix et de sécurité internationales.

La Bosnie-Herzégovine est vivement consciente du rôle central que notre pays est en train de jouer. Ce n'est pas un rôle que nous avons recherché ou qui nous plaise particulièrement. L'obtention d'un règlement de la guerre en Bosnie-Herzégovine, conformément aux principes de la souveraineté, de la démocratie et du respect des droits de l'homme consacrés par la Charte des Nations Unies, peut être le catalyseur de ce renouveau pour la Bosnie-Herzégovine et les Nations Unies. Par contre, si l'on ne parvient pas à faire respecter les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit humanitaire international, cela pourrait être fatal à la Bosnie-Herzégovine et compromettre la vitalité et l'intégrité des Nations Unies.

Jeudi prochain, nous espérons tous voir avancer d'un grand pas le processus de paix au Moyen-Orient. Si beaucoup reste encore à faire pour assurer les droits de tous les habitants de la région et pour instaurer une réelle stabilité et par conséquent une paix authentique, ceux qui sont à la tête du processus de paix au Moyen-Orient sont des leaders qui méritent notre respect. Il sont les représentants de peuples qui ont été fortement calomniés dans un passé récent. Les différences substantielles qui continuent d'exister entre ces peuples découlent d'injustices antérieures et de revendications territoriales conflictuelles.

La guerre dans notre pays découle du vol de territoires et d'une agression commise en violation de la Charte des Nations Unies. Cependant, plus précisément, la guerre est surtout idéologique, d'une idéologie non pas de religion et d'ethnicité, mais bien de politique et de tolérance. Nous avons été victimes de génocide, et notre ennemi n'est défini ni par son origine ethnique, ni par sa religion, mais par l'idéologie d'intolérance, de dictature et de fascisme qu'il a adoptée.

Je sors tout juste d'une séance de négociations avec les membres du Groupe de contact sur la Bosnie-Herzégovine et avec mes deux collègues de la Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). J'aimerais pouvoir dire que je suis aussi confiant dans les chances de succès de ces négociations que dans celles des négociations sur le Moyen-Orient. Mais alors que les négociations sur le Moyen-Orient impliquent des hommes d'État tentant de résoudre les revendications concurrentes de peuples bafoués avides de paix, nous trouvons parmi nos partenaires dans la négociation au moins deux personnes déjà inculpées de génocide et d'autres crimes contre l'humanité par le Tribunal de La Haye. Pendant que les médias internationaux montrent des images de sépultures collectives de civils assassinés lors de la campagne de nettoyage ethnique et de génocide qui a donné naissance à la Republika Srpska, nous devons, nous, négocier à l'intérieur d'un groupe qui comprend les criminels de guerre responsables de ces meurtres et de ces fosses communes.

Nous espérons vraiment que ce processus de négociation permettra de faire avancer la paix. Nous en sommes venus à fermement conclure que la victoire peut être définie de plusieurs façons. Nous ne recherchons pas la victoire militaire contre nos ennemis, même si notre statut juridique et moral est compatible avec un triomphe militaire absolu. Nous avons appris à définir notre victoire en termes de possibilité de sauver des vies et de reconstruire et rétablir partout dans notre pays la démocratie et les droits de l'homme. Nous ne cherchons surtout pas à venger les milliers de personnes expulsées, torturées, violées ou assassinées. Nous cherchons seulement à empêcher que les criminels de guerre responsables de ces crimes ne définissent notre avenir et qu'ils ne regagnent leur légitimité par le biais du processus de négociation. Nous sommes confiants que le Tribunal sur les crimes de guerre de La Haye rendra justice et qu'il sera certainement mieux à même de s'occuper de ces criminels de guerre que les négociateurs.

Nous sommes sincèrement engagés dans le processus de paix et nous y croyons. Les négociations sont conformes à notre objectif, à savoir réaliser la paix, même si nous devons pour cela faire de douloureux compromis. Par la paix, nous espérons rétablir la démocratie et le respect des droits de l'homme dans tout le pays et, de cette façon, réintégrer graduellement notre pays. C'est à plusieurs titres une voie risquée et sans précédent. Néanmoins, nous croyons que, dans la paix, l'idéologie d'une société ouverte, libre, démocratique et tolérante est plus forte qu'une idéologie fermée, totalitaire et intolérante qui s'alimente du conflit. Nous reconnaissons également l'existence de certaines considérations légitimes qui doivent être examinées dans

le processus de négociation, y compris les délimitations territoriales et les moyens de rétablir la confiance de la population dans les processus et les mécanismes politiques qui sont conçus pour assurer le respect des droits de l'homme.

Notre pays a été trop marqué et trop polarisé par cette guerre pour que nous nous attendions à ce que la paix et la réintégration ne requièrent pas des mesures et des mécanismes qui peuvent ne pas paraître très naturels à beaucoup d'entre nous. Néanmoins, il reste une contradiction fondamentale dans le processus de négociation actuel. C'est le fait qu'on s'attende, en théorie, à ce que des dictateurs et des despotes, en tant que négociateurs pour l'une des parties, soient vraiment prêts à négocier pour permettre la tenue d'élections libres et justes et la mise en place d'institutions démocratiques en tant que bases d'une nouvelle Bosnie-Herzégovine.

On s'attend en somme à ce que les marchands de haine de l'une des parties soient prêts à négocier la mise en place d'institutions qui en fait assurent le respect des droits fondamentaux de l'homme.

Et l'on s'attend de même à ce que des criminels de guerre d'une partie — la même partie — négocient la création de mécanismes qui faciliteraient le retour des réfugiés et des personnes déplacées, les mêmes victimes que ces criminels ont en fait soumises au «nettoyage ethnique».

Je viens juste de participer à une série de longues et difficiles négociations. L'autre partie continue de refuser d'accepter l'exigence selon laquelle les futurs parlement et présidence de la Bosnie-Herzégovine doivent être élus au suffrage direct par un vote populaire.

On nous encourage vivement — je pourrais même dire qu'on veut nous obliger — à accepter ce qui pourrait être un processus autre qu'une élection par un vote populaire pour choisir le futur parlement et la présidence de notre pays.

Nous avons déjà entendu dire que le processus de négociation échouerait si nous persistions à demander que l'extradition des criminels de guerre à La Haye soit respectée par toutes les autorités au sein de la future Bosnie-Herzégovine, conformément au droit international et aux exigences de la communauté internationale en ce qui concerne notre pays dans son ensemble.

Soyons clairs une fois pour toutes : nous ne ferons pas une parodie d'élections ou d'autres procédures pour choisir

nos institutions gouvernementales les plus fondamentales, comme le réclament les dictateurs et autres despotes, qui entendent ainsi saper la démocratie véritable et légitimer le totalitarisme sous couvert d'un accord de paix international.

L'autre partie a eu la possibilité de choisir ses négociateurs. Mais le fait qu'elle ait choisi des membres qui ont été déjà formellement mis en accusation par le Tribunal chargé de juger des crimes de guerre, et d'autres susceptibles de l'être, n'affectera pas notre exigence qu'ils soient traduits devant le Tribunal.

La sélection de ces négociateurs relève de leur choix. Mais je voudrais redire une nouvelle fois que nous ne laisserons pas un processus de négociation soustraire des criminels de guerre à la justice internationale, non pas notre justice, mais je dis bien : la justice internationale. En fait, le succès du processus de négociation dépendra du fait que les criminels de guerre sont ou non traduits en justice et que les despotes et dictateurs sont ou non écartés du pouvoir, plutôt que des accords que de tels criminels et dictateurs peuvent signer.

Les élections en Bosnie-Herzégovine ne peuvent être libres, justes ou démocratiques que s'il existe un respect fondamental des droits de l'homme, que si les criminels de guerre sont traduits en justice devant le Tribunal chargé de juger des crimes de guerre de La Haye, que si les réfugiés et personnes déplacées obtiennent le droit et l'occasion de retourner et de voter au cours de ces élections, et que si les conditions globales qui seront arrêtées sont compatibles avec une société libre et ouverte.

Enfin, il n'y aura pas de paix véritable sans la promotion par tous, y compris la communauté internationale, d'un environnement conforme à la démocratie et au respect des droits de l'homme.

En quoi tout ce que je viens de dire a-t-il un rapport avec l'Organisation des Nations Unies? Cela a certainement beaucoup à voir avec la Bosnie-Herzégovine en tant que Membre des Nations Unies. Disons que la Charte de l'Organisation des Nations Unies et les principes internationaux fondamentaux peuvent être temporairement ignorés, mais que l'ONU ne peut être l'autorité telle que nous la concevons chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales si la Charte des Nations Unies est grossièrement ignorée dans la mise en place des fondements de la paix. C'est là un principe universel d'application mondiale.

Comme je l'ai mentionné, je viens juste de participer à une série de négociations. J'y retournerai. Nous sommes

surpris, nous sommes irrités de devoir négocier pour savoir si, pour établir la paix et ouvrir une nouvelle ère en Bosnie-Herzégovine, l'autre partie sera tenue d'accepter des élections directes, libres et démocratiques. L'on nous dit que nous devons accepter un langage de compromis qui signifie moins que cela. Mais s'ils n'acceptent pas les mots aujourd'hui, il nous faut être réellement méfiants quant à leurs intentions à plus long terme pour ce qui est d'accepter un jour la paix et la démocratie véritables, et savoir s'ils n'ont pas en fait que l'intention de perpétuer leur emprise sur le pouvoir et leur domination sur une population serbe innocente.

Nous avons déjà fait plusieurs compromis douloureux. Nous sommes prêts à en faire plus — beaucoup plus — dans la recherche d'une paix véritable. Mais ne nous demandez pas — ne vous demandez pas à vous-mêmes — de faire des concessions aux dictatures, à l'intolérance, à l'illégalité, à la criminalité et à la haine. Ne vous permettez pas et ne nous permettez pas de laisser de côté les principes les plus fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes prêts à travailler avec tous les États Membres en collaboration en faveur de cette paix véritable et des compromis nécessaires que nous tous pouvons accepter.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, S. E. M. Vahan Papazian.

**M. Papazian** (Arménie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette cinquantième session historique de l'Assemblée générale. Grâce à votre talent et votre expérience, je suis convaincu que vous dirigerez cette session avec succès, réalisant ainsi la noble mission dont l'a chargée la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais également exprimer toute ma reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, pour la façon remarquable dont il a assumé ses fonctions, au cours de la session précédente.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour transmettre mes souhaits de bienvenue et mes félicitations les plus chaleureuses à la République des Palaos pour son admission à l'ONU au cours de l'année écoulée.

En outre, je souhaite exprimer la gratitude de l'Arménie au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour la vision avec laquelle il dirige l'Organisation et pour

son travail inlassable pour la redéfinition du rôle des Nations Unies dans ce monde en évolution.

À l'issue de sa déclaration d'indépendance en 1991, l'Arménie a commencé à mettre en oeuvre des réformes économiques et politiques radicales pour créer une saine économie de marché et une véritable société démocratique. Outre de sérieux problèmes économiques et sociaux résultant des changements extraordinaires ayant eu lieu dans le pays, le processus de transition en Arménie a été compliqué par l'effondrement d'arrangements commerciaux et économiques traditionnels, l'instabilité dans la région, le blocus en matière de transport et d'énergie imposé par l'Azerbaïdjan voisin, les dégâts causés par le grave tremblement de terre de 1988, le conflit entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan, et la présence de 360 000 réfugiés.

Malgré cette grave situation économique et sociale, les réformes économiques se sont poursuivies et se sont même amplifiées au cours de l'année dernière. Sur le plan économique, les chiffres montrent que 1994 a été une année exceptionnelle. Le programme socio-économique a été conçu pour mettre un terme au déclin économique, pour réduire l'inflation et pour créer les conditions propices à la revitalisation de l'économie. Bien que les problèmes particuliers liés à la transition demeurent, les mesures prises ont non seulement permis d'arrêter la récession mais encore de favoriser une certaine croissance économique.

En fait, l'Arménie est devenue la première ex-République soviétique à connaître une croissance économique. Une politique rigoureuse de crédits a permis de ramener l'inflation de 30 % par mois l'an dernier à 1 % en août. Notre monnaie, le dram, est aujourd'hui l'une des plus fortes de la région. Depuis 1994, un programme de stabilisation macro-économique est en cours.

Nous avons maintenu une politique de responsabilité fiscale et monétaire afin d'encourager le développement du secteur privé. Nous entreprenons également un large programme de privatisations afin de transférer la quasi-totalité des entreprises d'État vers un système de propriété privée. Nous pensons que le secteur privé sera le moteur de la croissance en Arménie et une importante source de création d'emplois. Nous nous félicitons de la participation à caractère non restrictif d'investisseurs étrangers à ce processus et, en matière d'échanges extérieurs, nous appliquons une politique tout à fait ouverte.

La mise en oeuvre de la politique économique a, certes, été freinée par la situation dans le secteur de l'énergie, qui demeure critique. C'est pourquoi la seule solution,

à court terme, viable et efficace pour résoudre la crise de l'énergie en Arménie est le redémarrage de l'usine nucléaire de Metsamor, en cours de réalisation.

L'Arménie, tout comme d'autres États en transition, est en train de sortir d'une crise économique et de jeter les bases d'un développement économique et social. Le développement social et économique relève certes de la principale responsabilité des États, mais ces derniers ne peuvent agir seuls. Ils ont besoin du ferme soutien et de l'encouragement de la communauté internationale. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux devraient coordonner leurs procédures de financement et de planification afin d'accroître les retombées de leur activité en vue de la réalisation des objectifs des programmes de développement social des pays à économie de transition.

Étant donné sa composition universelle et son mandat unique et global tel qu'énoncé dans sa Charte, l'Organisation des Nations Unies a un rôle capital à jouer dans le processus de développement, en particulier pour assurer la mise en oeuvre des engagements en matière de développement de façon intégrée. C'est pourquoi ses relations avec les institutions spécialisées, les fonds, les organisations et commissions, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce devraient être analysées dans le but de renforcer efficacement l'action et la coordination entre ces entités dans les domaines économique, social et connexes.

La transformation de l'économie planifiée en une économie de marché est perçue par le Gouvernement de l'Arménie comme partie intégrante de la transition vers un État démocratique. En retour, une économie de marché s'épanouira dans une démocratie stable qui encourage et appuie le développement économique. Le succès d'une démocratie requiert un discours structuré ainsi que le respect de la primauté du droit et du processus démocratique, y compris l'expression du public au moyen d'élections libres et équitables.

Au mois de juin dernier, l'Arménie a organisé ses premières élections parlementaires démocratiques depuis qu'elle a déclaré son indépendance. Simultanément les Arméniens se sont exprimés, par un référendum constitutionnel, sur la première institution démocratique de l'histoire de l'Arménie. La Constitution a été adoptée et les forces démocratiques libérales ont obtenu une majorité écrasante dans le nouveau parlement qui porte désormais le nom d'Assemblée nationale. Les observateurs internationaux et locaux ont déclaré que les élections avaient été organisées de façon régulière et dans un climat de totale liberté. Je saisis cette occasion pour exprimer la vive gratitude de mon

gouvernement aux observateurs des Nations Unies qui ont veillé au bon déroulement des élections parlementaires et du référendum constitutionnel.

La victoire convaincante des forces démocratiques libérales a permis la poursuite de la politique socio-économique menée jusqu'à présent par le Gouvernement, et fondée sur un programme clair et un plan de développement réaliste. L'adoption de la Constitution est un facteur décisif du maintien de la stabilité de l'État arménien ainsi qu'une garantie juridique pour le développement d'une société civile et d'une économie de marché.

Le développement et les droits de l'homme sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Il ne saurait y avoir de développement véritable à long terme sans respect de l'ensemble des droits de l'homme. L'Arménie soutient vigoureusement l'action du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, M. Ayala Lasso. Les États Membres doivent continuer d'œuvrer afin d'obtenir une meilleure coordination au sein du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et de consolider, dans le système des Nations Unies, les fonctions relatives aux droits de l'homme. L'ONU devrait accorder la priorité au contrôle et à la prévention.

Pour l'Arménie, l'autodétermination, dans toutes ses manifestations, constitue un droit de l'homme fondamental et inaliénable. Le conflit entre le peuple du Haut-Karabakh, qui lutte pour son autodétermination, et le Gouvernement de l'Azerbaïdjan qui refuse de tenir compte des droits de ce peuple, continue de préoccuper le Gouvernement de l'Arménie. La solution pacifique du conflit demeure pour l'Arménie, en matière de politique étrangère, la principale priorité.

En dépit du maintien de cessez-le-feu depuis le mois de mai 1994, le conflit continue de compromettre la paix, la stabilité et la sécurité de notre région. L'absence de percée réelle dans les négociations durant cette pause, les incertitudes concernant le processus politique et les hésitations de la communauté internationale à saisir l'occasion qui lui est offerte d'agir fermement et de manière décisive fragilisent grandement le cessez-le-feu. En fait, plus le cessez-le-feu se prolonge sans la moindre évolution, plus la reprise des activités militaires dans un avenir proche est à craindre.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, des événements importants se sont produits dans le domaine politique. Lors du Sommet de l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe (OSCE), qui s'est tenu à

Budapest en décembre 1994, un progrès notable a été réalisé, à savoir la conclusion d'un accord au niveau le plus élevé consistant à associer les efforts de médiation de l'OSCE et de la Russie et à créer une coprésidence afin d'orienter le processus de paix. Le Sommet s'est également déclaré prêt à établir une opération multilatérale de maintien de la paix de l'OSCE dans le but de consolider le cessez-le-feu actuel, de rendre le processus de paix irréversible et d'ouvrir la voie à la conférence de Minsk.

Aujourd'hui, sous la coprésidence de la Russie et de la Finlande et avec la participation des neuf États membres du Groupe de Minsk, l'OSCE poursuit activement le processus de paix par le biais de négociations intensives. S'il est vrai que ces efforts ont permis d'obtenir des résultats, une manifestation de volonté politique de la part des parties au conflit et un engagement supplémentaire de la part de la communauté internationale sont encore nécessaires si l'on veut parvenir à faire une véritable percée.

En tant qu'approche progressive à la solution du conflit, la signature d'un accord politique est essentielle pour la consolidation du cessez-le-feu et pour le règlement général de ce conflit. Cet accord politique, actuellement à l'examen par les parties au conflit alors que se déroulent les négociations du Groupe de Minsk, prévoit sur le déploiement des forces de maintien de la paix de l'OSCE, la restitution des territoires occupés, la levée de tous les blocus et le retour des réfugiés.

La conclusion heureuse de cet accord dépend essentiellement d'une disposition qui prévoit des garanties de sécurité locales, régionales et internationales permettant d'assurer l'existence physique du peuple du Haut-Karabakh et d'éliminer la possibilité d'une reprise des activités militaires. Ces garanties ainsi que les mesures normales de sécurité — déploiement des membres des opérations de maintien de la paix de l'OSCE, démilitarisation de tous les territoires évacués, et ainsi de suite — doivent également répondre au droit légitime du Haut-Karabakh, en tant qu'élément indispensable de sécurité, de disposer d'un corridor reliant l'enclave au monde extérieur.

La prolifération d'armes de destruction massive constitue une grave menace à la sécurité et à la stabilité mondiales et régionales. À la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, les États parties se sont engagés à procéder à un examen approfondi et attentif de l'application du Traité et ont décidé que le Traité demeurera en vigueur pour une durée indéfinie. Ma délégation saisit cette occasion pour dire à nouveau

combien elle apprécie cet événement historique. L'Arménie attache une grande importance à la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, au plus tard en 1996.

Ces dernières années, les Nations Unies ont organisé une série de conférences mondiales. Le processus important de réunions internationales s'est poursuivi cette année. Le Sommet mondial pour le développement social a permis de regrouper de nombreux éléments qui, jusqu'alors, avaient été examinés séparément. Pour la première fois dans l'histoire, il a été reconnu, à l'échelon politique, que la priorité essentielle de toute société doit être l'élimination de la pauvreté.

Au sein de chacune des conférences mondiales des Nations Unies, la promotion de la femme a été l'un des sujets de grande préoccupation, et nous avons relevé un certain nombre d'acquis important dans des domaines spécifiques aux femmes. La quatrième Conférence sur les femmes qui vient de s'achever à Beijing réaffirme à la fois les engagements pris lors des conférences précédentes et y ajoute de nouveaux éléments.

Le Programme d'action approuvé à la Conférence de Beijing aboutira à la création de nouveaux mécanismes qui aideront les pays à intégrer les questions concernant les femmes lors de la prise de décisions au niveau national.

Pratiquement tous les États Membres des Nations Unies sont en faveur d'une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité qui refléterait les changements radicaux survenus dans le monde et l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation. Néanmoins, un accroissement du nombre des membres ne devrait pas diminuer l'efficacité du Conseil. Entre-temps, le Conseil de sécurité doit continuer à oeuvrer afin d'améliorer son ouverture, sa transparence et sa communication avec les non-membres. Le Conseil devrait également être en mesure de répondre aux menaces et aux différends qui apparaissent avant qu'ils ne se transforment en conflits armés.

Il existe un lien direct entre la paix et la sécurité, d'une part, et le développement économique et social, de l'autre. Par conséquent, une réforme radicale du Conseil économique et social est impérative. En tant que premier pas, un renforcement du rôle d'organe de décision en matière de politique du Conseil et de sa capacité de coordination des activités opérationnelles de développement est nécessaire. Joint à une meilleure coordination des organisations et des institutions des Nations Unies qui se consacrent au progrès économique et social, un Conseil économique et social renforcé pourrait être mieux à même d'aider le

Conseil de sécurité et le prévenir de l'apparition d'éventuelles situations d'urgence dues à des changements des conditions économiques et sociales.

La question des ressources financières est fondamentale. Si les États Membres veulent avoir une organisation mondiale efficace capable de relever les défis mondiaux, ils doivent verser leurs contributions, comme ils sont juridiquement tenus de le faire. Nous ne sommes pas indifférents à la situation financière des Nations Unies, et je tiens à assurer l'Assemblée que mon pays fera de son mieux pour s'acquitter de ses obligations. Cependant, la formule actuelle de calcul des quotes-parts ne reflète plus les réalités économiques et politiques mondiales. Le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière des Nations Unies a été établi par l'Assemblée en partie pour répondre à la nécessité de réviser la structure du barème des quotes-parts. L'objectif d'une réforme financière complète doit être d'établir un barème transparent et fiable, qui reflète la capacité réelle des Membres de contribuer, qui s'adapte automatiquement lorsque les circonstances nationales changent, et qui tient compte des besoins des pays qui ont de faibles revenus par habitant.

Qu'il me soit permis de terminer en souhaitant plein succès à l'Assemblée générale face à la tâche difficile qui l'attend à cette session, et en vous assurant, Monsieur le Président, que l'Arménie coopérera le plus activement et le plus efficacement possible avec les délégations des autres États alors que vous dirigerez nos débats.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le Ministre des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. Jose Manuel Durão Barroso, à qui je donne la parole.

**M. Durão Barroso** (Portugal) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : On comprendra certainement qu'avant de commencer ma déclaration, j'exprime, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Portugal, la très grande satisfaction que je ressens en voyant un illustre compatriote, le professeur Diogo Freitas do Amaral, personnalité publique éminente et professeur à l'université que j'ai fréquentée, l'Université de Lisbonne, présider les travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de vous exprimer mes félicitations les plus cordiales et les plus amicales, Monsieur le Président, et, en même temps, de remercier tous les États Membres du vote de confiance accordé au Portugal.

Je tiens également à rendre hommage à mon collègue de la Côte d'Ivoire, M. Amara Essy, pour la compétence et le dévouement avec lesquels il a dirigé les travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

À vous, Monsieur le Secrétaire général, je réaffirme mon admiration pour la façon dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions pendant une période où l'ONU est de plus en plus appelée à intervenir toujours plus activement dans de nombreux domaines de la vie internationale.

Dans sa déclaration, mon collègue espagnol a déjà présenté, au nom des 15 États de l'Union européenne, diverses positions que le Portugal partage également. Néanmoins, je voudrais faire allusion à quelques questions qui revêtent une importance particulière pour mon pays.

La paix continue d'être l'objectif premier de l'ONU, et le plus grand défi auquel elle doit faire face.

La prolifération des opérations de maintien de la paix lancées par le Conseil de sécurité ces dernières années et les niveaux élevés des ressources humaines et financières qui leur sont allouées sont une indication de l'attachement de ses États Membres au système des Nations Unies et des efforts collectifs qu'ils déploient.

Les résultats obtenus dans certains pays — et je suis heureux de faire allusion ici à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) et aux récents événements positifs survenus dans le processus de paix en Angola — sont des raisons suffisantes qui indiquent que nous ne devons réduire ni notre niveau d'engagement, ni la portée de nos activités. Nous devons, cependant, faire également preuve de souplesse et de créativité, ici et ailleurs, afin d'éviter la rigidité des modèles et d'adapter les opérations de maintien de la paix aux conditions particulières de chaque cas.

Certes, il est vrai que l'ONU ne doit pas renoncer à sa mission d'aide au rétablissement de la paix, mais nous croyons que nous devrions surtout axer nos efforts sur la prévention des conflits.

L'Agenda pour la paix exige une coordination efficace des divers départements et institutions du système des Nations Unies afin de fournir une vue intégrée des nombreux facteurs qui contribuent à l'émergence des crises. S'agissant de la recherche de la paix, la question de la complémentarité qui existe entre l'ONU et les organisations intergouvernementales à caractère régional est également particulièrement pertinente.

Dans cet esprit, le Portugal a activement appuyé, depuis le début, la création et la mise en oeuvre du mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits créé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) au sommet du Caire en 1993. Nous avons également participé à la recherche des moyens qui permettront de renforcer et d'améliorer l'efficacité de ces instruments.

Dans le même esprit, lors de sa présidence de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) pendant le premier semestre de cette année, le Portugal a inscrit la question de la prévention des conflits à l'ordre du jour de cette organisation et a mis l'accent sur la nécessité pour l'UEO de mettre au point des mécanismes d'appui à cet égard.

Par ailleurs, concernant l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), où la diplomatie préventive est la base des activités, le Portugal a fait une contribution afin que l'Organisation puisse continuer d'avoir un rôle décisif à jouer dans le maintien de la stabilité dans la région allant de Vancouver à Vladivostok. Avec les mesures à prendre pour assurer la sécurité au XXIe siècle, ce sera certainement un des sujets qui seront traités d'une manière approfondie au prochain sommet de l'OSCE, qui se tiendra à Lisbonne à la fin de l'année prochaine.

S'agissant du désarmement, en tant qu'autre composante des efforts déployés en faveur de la paix, le Portugal se félicite de la décision historique prise par consensus, le 11 mai de cette année, dans cette salle, de proroger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il est également encourageant de constater que des progrès ont été réalisés à la Conférence du désarmement, et en particulier que les espoirs de mettre rapidement un point final à l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais se sont encore accrus.

Les résultats de la réunion de haut niveau qui a eu lieu en juillet dernier et qui ont eu pour conséquence le versement de dons à un fonds volontaire des Nations Unies pour le déminage méritent également d'être soulignés ici. Dans ce contexte, le Portugal a annoncé qu'il ferait une contribution bilatérale.

De même, je salue les négociations menées actuellement à Vienne en vue de la révision de la Convention des Nations Unies sur les armes classiques.

Il est nécessaire d'élargir sans tarder la Conférence du désarmement, compte tenu de la nécessité d'un renforcement de la négociation des instruments juridiques interna-

tionaux ainsi que de leur respect par un nombre croissant d'États.

Il ne peut y avoir de paix dans le monde alors que de larges sections de la population mondiale continuent de vivre au-dessous du niveau jugé fondamental pour la dignité de l'homme. Un développement intégré et durable, axé sur l'être humain, est donc l'autre grand défi que l'on ne saurait séparer de la recherche de la paix. L'Agenda pour le développement et l'Agenda pour la paix constituent un tout : l'un et l'autre n'ont de sens — et ne peuvent être réalisés — qu'ensemble.

Dans ce contexte, il faut reconnaître la nécessité de réviser tout le système d'aide internationale au développement et de réfléchir sur le rôle qui devrait revenir à l'ONU dans ce domaine. Nous devons avoir une vision du monde globale et cohérente.

Le développement intégré et durable que nous souhaitons doit être poursuivi sur tous les fronts : au niveau économique, bien sûr, mais également dans la consolidation et le renforcement des institutions démocratiques, dans la promotion des droits de l'homme de façon systématique, dans la participation accrue des femmes dans les secteurs les plus divers de la vie politique et sociale, dans la défense des droits des enfants, des minorités ethniques et de tous les membres déshérités de la société, dans l'assistance humanitaire, et dans la protection de l'environnement.

Pour atteindre tous ces objectifs, nous devons appliquer les décisions prises aux grandes conférences des Nations Unies — Rio de Janeiro, Vienne, le Caire, Copenhague et Beijing — car c'est à ces conférences, de même qu'à la conférence qui aura lieu à Istanbul l'an prochain, que l'Agenda pour le développement a commencé peu à peu à prendre forme.

Les organisations non gouvernementales, de même que d'autres groupes au travers desquels la société civile démontre sa vitalité, sont les agents privilégiés de l'aide et du développement ainsi que nos partenaires dans cet «Agenda pour le développement». Cela est dû à leur capacité particulière de pénétrer sur le terrain, d'établir des contacts avec les populations et de comprendre quels sont leurs besoins réels.

Il est deux domaines de développement que j'aimerais particulièrement évoquer maintenant et qui sont la protection et la promotion des droits de l'homme et l'importance de l'environnement.

La protection et la promotion des droits de l'homme sont une priorité constante de la politique étrangère du Portugal. Nous continuons à croire en l'importance d'un dialogue critique pour parvenir à l'objectif fondamental du respect de ces droits, et nous suivons les activités du Haut Commissariat et du Centre pour les droits de l'homme.

Le fait que la protection de l'environnement soit indissolublement liée à la notion de développement équilibré nous a amenés à lui accorder une importance grandissante dans notre politique étrangère. Dans ce contexte, je voudrais parler en particulier des océans, et surtout du développement d'une gestion équilibrée des stocks de poissons et des ressources marines.

Le territoire portugais comporte deux archipels — les Açores et Madère — et nous sommes donc particulièrement sensibles aux problèmes que connaissent les petits États insulaires en matière de développement et d'environnement.

En outre, j'exprime l'espoir que l'Année internationale des océans, une initiative du Portugal adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, fournira l'occasion de débattre en détail ces questions, ce qui s'impose d'urgence. Nous ferons des efforts dans ce sens, et nous espérons que la tenue, la même année à Lisbonne, d'Expo 98 — exposition organisée sur ce thème — se traduira par une coordination fructueuse de ces efforts.

L'activité législative des Nations Unies pour ce qui du maintien de l'équilibre écologique et de la gestion des voies d'eau internationales revêt une importance particulière. Le Portugal a l'intention de suivre avec un vif intérêt les activités entreprises par la Commission du droit international dans ce domaine. Nous espérons que dans un proche avenir une convention sera adoptée en la matière et qu'elle comportera des normes internationales de responsabilité applicables en vertu de la juridiction nationale ou internationale.

Dans le contexte d'un agenda pour le développement, je voudrais souligner une fois de plus ma conviction personnelle et la position du Portugal que l'Afrique doit de toute évidence être l'une des priorités de la communauté internationale. Aussi nous sommes-nous félicités que le Secrétaire général ait annoncé à Lisbonne le lancement d'un «Nouvel Agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90».

La conférence sur la région des Grands Lacs qui doit se tenir prochainement sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour examiner la situation tragique d'un certain nombre de pays de la

région, permettra certainement de tester l'engagement authentique de la communauté internationale à l'égard du continent africain, c'est-à-dire de tester la capacité d'identifier les objectifs de la paix et du développement — test de la complémentarité ô combien nécessaire des Nations Unies et des organisations régionales.

Malgré la persistance d'exemples inquiétants d'instabilité économique et sociale dans un certain nombre de pays du continent, sans parler bien sûr des conflits ouverts et des violations graves des droits de l'homme qui persistent, il convient de reconnaître que dans de nombreux États africains des mesures importantes ont été prises en vue du règlement pacifique des conflits et du renforcement du processus de démocratisation politique et sociale.

Je suis heureux de pouvoir annoncer que la plupart de ces processus ont été entrepris sous les auspices des Nations Unies. Le Portugal est fier d'avoir participé activement à un certain nombre d'entre eux : dans les structures internationales de soutien au processus de transition démocratique en Afrique du Sud; dans les négociations qui ont abouti à l'Accord de paix au Mozambique — le Portugal étant représenté dans toutes les commissions créées par cet accord et au sein de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ); et dans la troïka des observateurs du processus de paix en Angola.

En ce qui concerne ce dernier processus, j'espère qu'après les réunions de Lusaka, Franceville, et maintenant Bruxelles, entre le Président de la République d'Angola et le chef de l'UNITA, des mesures vigoureuses continueront d'être prises en vue d'une réconciliation définitive de la famille angolaise, dans le strict respect du Protocole de Lusaka, qui rétablit l'esprit des Accords de Bicesse signés au Portugal en 1991.

Il importe, conformément à la résolution 1008 (1995) du Conseil de sécurité, que le climat indispensable de confiance entre les deux signataires du Protocole de Lusaka soit encouragé comme il se doit par la communauté internationale. Je ne saurais donc manquer de manifester mon inquiétude devant le retard subi par le déploiement en Angola de toutes les forces et de tous les contingents de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), où le Portugal est déjà représenté par des unités de communication et de logistique, de même que par un certain nombre d'officiers d'état-major dans la structure de commandement et d'observateurs civils, militaires et de police.

Les tragiques souffrances humaines et les terribles destructions matérielles occasionnées par 20 années de conflit exigent aussi que la communauté internationale — après la table ronde sur l'Angola qui a lieu à Bruxelles sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement — continue de répondre généreusement aux besoins d'aide humanitaire et aux défis qu'entraîne la reconstruction du pays, surtout dans les domaines du déminage et de la réintégration sociale des personnes déplacées ou démobilisées.

Le Nouvel Agenda pour l'Afrique est pressant. Il devrait permettre la promotion de vastes programmes intégrés d'aide au développement qui coordonneraient le plus efficacement possible les ressources de la communauté internationale. Il devrait s'efforcer de soutenir et d'encourager les pays africains à choisir la voie de la paix, de la démocratie politique, de la stabilité, de la justice sociale, du respect des droits de l'homme et du développement économique.

Le renforcement des liens qui unissent le Portugal aux cinq pays lusophones est et restera un objectif constant de la politique étrangère de mon pays.

À propos des liens qui unissent les pays lusophones, je voudrais souligner l'importance de la réunion qui a rassemblé en juillet dernier à Lisbonne les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Brésil, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, du Portugal et de Sao Tomé-et-Principe.

Cette réunion a permis de réaffirmer l'objectif qui motive ces gouvernements respectifs quant à l'institutionnalisation de la communauté des pays lusophones. Nous espérons que l'année prochaine verra se formaliser cette communauté qui, en fait, existe déjà dans le coeur et l'âme de ses populations et qui devient de plus en plus concrète à bien des égards.

Au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et où nous faisons le bilan de ses succès et de ses échecs, nous nous devons malheureusement de compter la question du Timor oriental au nombre de ces derniers.

Les 20 années qui se sont écoulées depuis l'occupation illégale du Timor oriental et le déni à sa population du droit à l'autodétermination, loin de faire oublier la question et de consolider le statu quo, ont au contraire aggravé les tensions et retenu de plus en plus fortement l'attention de l'opinion publique mondiale.

La leçon de ces 20 années, c'est que la force n'a rien réglé et qu'elle ne réglera jamais rien au Timor oriental. En l'absence d'une solution qui, conformément à la Charte et au droit international, tienne compte des droits légitimes de la population, notamment le droit de s'exprimer librement quant à son avenir politique, il n'y aura au Timor oriental ni paix ni respect des droits de l'homme.

Je voudrais redire ici l'engagement du Portugal pour ce qui est de trouver, par des moyens pacifiques et négociés, une telle solution. À cette fin, nous continuerons à coopérer avec le Secrétaire général au dialogue que, sous son égide, nous avons maintenu avec l'Indonésie.

En dépit des divergences fondamentales que nous continuons d'avoir quant au coeur du problème, nous croyons que le processus de dialogue, malgré toutes ses difficultés, a sensiblement progressé : des personnalités représentatives appartenant à divers secteurs politiques du Timor sont maintenant associées à ce processus.

Nous avons toujours pensé que les droits et les intérêts fondamentaux en jeu sont ceux des Timorais et que leurs voix devront être entendues et leurs vœux respectés si l'on veut parvenir à une solution. J'espère sincèrement que ce premier pas marquera le début d'une phase nouvelle, plus positive et plus constructive, du processus de dialogue concernant le Timor oriental, une phase qui nous permettra d'aboutir plus rapidement à une issue de cette situation tragique.

Je passe maintenant à l'Europe. La situation dans l'ex-Yougoslavie continue d'être une source principale d'inquiétude. Nous sommes bien entendu encouragés par les résultats obtenus à la réunion ministérielle tenue à Genève le 8 septembre, et nous félicitons les membres du Groupe de contact de ces résultats, en espérant que la réunion qui se tiendra aujourd'hui à New York permettra à ce processus de se poursuivre. En tout état de cause, la consolidation des résultats continue de dépendre de l'union de la communauté internationale, de la cohésion du Groupe de contact et d'une étroite coordination des initiatives et des actions prises par les organisations internationales. Le Portugal continuera de participer activement à ces efforts, et nous maintiendrons notre présence sur le terrain tant qu'elle restera utile et nécessaire.

Dans ses relations avec l'Amérique latine, le Portugal a noué, on le sait, des liens humains, historiques et culturels puissants : avec le Brésil, pour les raisons que chacun connaît, mais aussi avec les autres pays de l'Amérique latine, avec lesquels nous cherchons à établir des rapports

de plus en plus étroits. Les liens avec l'Amérique latine occuperont toujours une place importante dans la politique étrangère portugaise, comme le montre notre participation active aux Sommets ibéro-américains de chefs d'État et de gouvernement.

Nous nous félicitons du fait que l'Amérique latine accorde aujourd'hui une nouvelle valeur manifeste à son rôle dans le système international. Le Portugal appuie fermement les projets d'intégration régionale de l'Amérique latine et, en tant que membre de l'Union européenne, favorise la création de larges accords avec les institutions de l'intégration régionale, — à savoir le Marché Commun du Cône Sud (MERCOSUR) et autres processus d'intégration en cours sur le continent américain. Je veux parler également de la consolidation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'établissement futur d'une zone de libre-échange dans les Amériques.

Tant sur le plan bilatéral que dans le cadre d'un certain nombre d'organisations telles que l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union européenne occidentale, le Portugal a favorisé le renforcement et l'intensification des liens avec les pays du Maghreb, région d'importance fondamentale aujourd'hui pour la sécurité, la stabilité et le développement de toute la région méditerranéenne.

C'est pourquoi un certain nombre de Conseils européens, à commencer par celui de Lisbonne, ont présenté en détail des idées nouvelles et de nouveaux instruments de partenariat concernant un certain nombre de domaines, qui rapprocheront les deux rives de la Méditerranée; cela sera décidé à la Conférence euro-méditerranéenne qui doit se tenir à Barcelone au mois de novembre.

Le Portugal continue de suivre de près les progrès réalisés dans le processus de paix du Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne les négociations entre Israéliens et Palestiniens. Nous devons ici rendre hommage au courage avec lequel les deux parties ont poursuivi la voie de la paix; elle ont fréquemment rencontré des obstacles, certains tragiques, mais elles n'en sont pas devenues les otages. La preuve en est l'accord important qui sera solennellement signé à Washington dans quelques jours à peine. J'espère que cette atmosphère de dialogue sera également consolidée entre les autres parties.

Tant dans le cadre de l'Union européenne que bilatéralement, le Portugal a contribué à l'aide au peuple palestinien et au soutien de ses structures.

Passant à l'Asie, je dois commencer par noter avec satisfaction que, grâce à l'étroite coopération qui existe entre le Portugal et la Chine et dans le respect total de la déclaration commune signée par les deux pays, le processus de transition de Macao continue de se dérouler de manière harmonieuse. L'objectif commun des deux pays dans ce processus reste constant : garantir la stabilité et la prospérité de ce territoire et maintenir ses caractéristiques particulières dans le cadre du transfert de l'administration en décembre 1999.

Le Portugal reconnaît l'importance croissante que prend le continent asiatique sur la scène internationale. Mon pays estime avoir des liens historiques et culturels profonds avec cette région. Dans ce contexte, mon gouvernement espère que la réunion prévue pour le mois de mars prochain à Bangkok constituera une étape importante vers un dialogue toujours plus large et plus ouvert sur toutes les questions qui intéressent tant l'Union européenne que l'Asie.

Pour réaliser les objectifs fondamentaux et primordiaux de la paix et du développement, et pour faire face aux situations dont je viens de parler, l'Organisation doit se livrer à un examen de conscience réaliste.

Il importe avant tout que l'Organisation se dote d'une assise financière solide. Je ne crois pas exagérer en déclarant que nous nous trouvons au coeur d'une crise sans précédent, qui, si elle n'est pas traitée rapidement et courageusement, provoquera certainement la rupture de l'Organisation. À ce stade, deux étapes semblent se présenter à nous dans la recherche d'une solution : le paiement scrupuleux, complet et ponctuel de nos obligations; et la nécessité d'apporter des corrections qui permettront de réduire les dépenses ou de les répartir plus équitablement entre nous.

S'agissant du premier point, je ne saurais manquer de critiquer les tentatives destinées à désavouer des engagements déjà contractés par consensus. Comment peut-on adopter une dépense par consensus mais refuser de la payer? Quelle crédibilité peut-on attendre alors en ce qui concerne les engagements internationaux?

Quant au deuxième aspect, des réformes seront nécessaires pour refléter la capacité de paiement de chaque État et les changements subis dans cette capacité. Dans cet esprit, mon gouvernement, répondant à un appel lancé par le Secrétaire général, a pris au début de l'année l'initiative d'augmenter volontairement ses contributions au budget des opérations de maintien de la paix. Nous sommes ainsi passés du groupe C au groupe B dans le barème des contributions. Cette décision multipliera par cinq nos contribu-

tions initiales. Nous avons pris cette décision car nous estimons que c'est un pas dans la bonne direction en ce qui concerne la réforme financière de l'Organisation. Nous avons pris cette décision pour manifester notre attachement à l'importance et au succès des travaux de cette organisation. Nous avons pris cette décision parce que nous savions que cette augmentation pourrait être à l'avantage d'autres pays qui connaissent des difficultés temporaires. Nous espérons que notre geste sera suivi par d'autres États dont la situation économique, comme celle du Portugal, s'est améliorée ces dernières années.

Il n'y a toutefois pas que dans le domaine financier que l'ONU doit envisager des réformes. Une importance égale s'attache à la réforme du Conseil de sécurité, qui doit, dans un avenir proche, refléter les réalités politiques, économiques et démographiques du monde contemporain. Dans ce contexte, une représentation équilibrée et appropriée de toutes les régions du monde donnerait au Conseil une plus grande efficacité dans l'élaboration et l'application de ses décisions et l'assurerait du large soutien de tous les États Membres qui, ainsi, s'y sentiraient dûment représentés. Il s'agit assurément d'un processus complexe, évolutionnaire, dans lequel les divergences restent profondes et qui reposera nécessairement sur une solution de compromis.

Je ne saurais conclure sans réaffirmer ici que le Portugal pose sa candidature à l'un des deux sièges non permanents du Conseil de sécurité attribués aux Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour la période 1996-1997. Notre candidature se fonde sur plusieurs raisons :

Premièrement, nous estimons qu'en tant que pays au caractère universaliste, accoutumé à des contacts avec toutes les régions du monde depuis plus de cinq siècles et qui comprend et accepte les cultures et les civilisations les plus variées, nous serons en mesure de contribuer à la recherche de solutions dans le strict respect des principes et des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, n'ayant été qu'une fois membre du Conseil de sécurité, nous estimons que des pays comme le Portugal n'ont pas seulement le droit, mais également le devoir de participer plus régulièrement aux travaux de cet organe.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que des pays tels que le Portugal — de fait, la majorité des pays ici représentés —, en vertu de principes démocratiques tels que celui du roulement, peuvent, souhaitent et devraient contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Ils peuvent le faire d'une manière particulièrement constructive, car, ne pour-

suivant pas d'objectifs géostratégiques en faveur d'une l'hégémonie régionale ou autre, ils peuvent contribuer à la recherche de solutions de compromis en étant accessibles, disponibles et modérés.

D'autre part, compte tenu de notre participation aux opérations de maintien de la paix, de l'augmentation volontaire de notre quote-part à l'Organisation et de notre participation à d'autres organes importants des Nations Unies, nous estimons que nous sommes prêts à jouer le rôle qui pourrait nous être confié.

Nous sommes prêts à écouter et non pas à imposer. Nous faisons confiance aux négociations et non pas aux moyens de pression; nous appuyons ce qui est juste et équilibré, et nous n'envisageons aucune formule qui ne cherche pas à jeter des ponts pour réaliser des solutions de consensus.

Pour soutenir leur candidature, pour arriver aux objectifs recherchés, certains sont tentés d'adopter des attitudes largement visibles mais de nature superficielle. D'autres sont tentés aussi de faire des promesses qui seront rapidement oubliées, ou même de prendre des engagements qui, au bout du compte, ne seront pas respectés.

Pour notre part, nous préférons compter sur les mérites inhérents à notre candidature et, dans ce contexte, poursuivre activement et avec détermination la défense de nos positions, de nos idées et de nos propositions.

Nous croyons donc en l'appui et en l'accueil chaleureux que recevra la candidature du Portugal au Conseil de sécurité lors des élections qui auront lieu à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Le mois prochain, nous célébrerons au plus haut niveau, dans le cadre d'une session solennelle, le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ce qui nous donnera l'occasion de réfléchir à l'avenir de l'Organisation.

Le Portugal espère que la volonté renforcée de tous les États Membres viendra réaffirmer les principes et les valeurs de la Charte et permettra de mieux adapter l'Organisation aux réalités complexes de la vie internationale d'aujourd'hui.

Il s'agit là certainement d'un grand défi. Les nouvelles générations espèrent que nous serons en mesure d'être à la hauteur de ces responsabilités.

*La séance est levée à 12 h 50.*